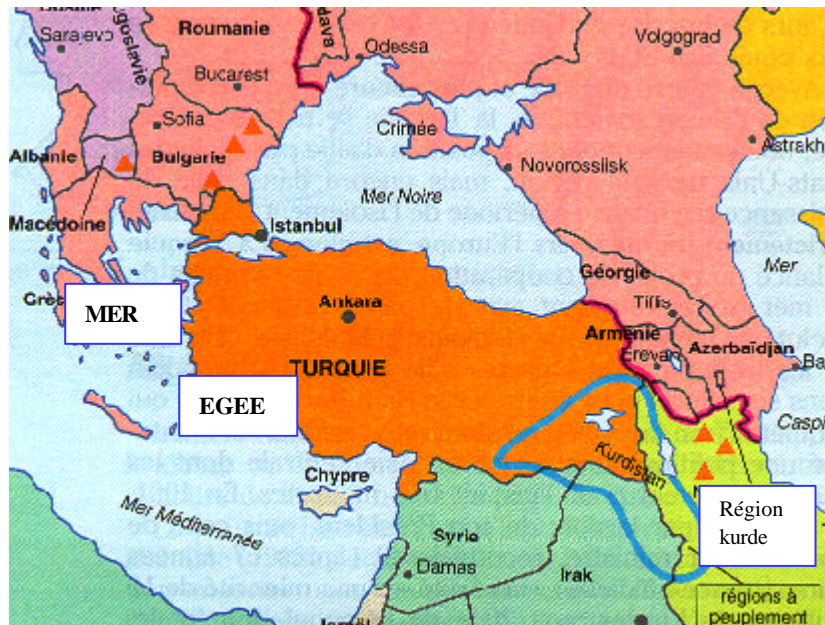




JANVIER
2000

LA GEOPOLITIQUE DE LA REGION DE LA MER EGEE

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE REDIGE PAR :
C.F BOUZZI MOHAMED LASSAAD



FICHE DE PRESENTATION

GBOUAZZM1501

1- Géopolitique de la région de la mer Egée.

2- C.F. (Mer) BOUAZZI Mohamed Lassaâd, TUNISIE.

3- Janvier 2000

4- A2

5- Mémoire de géopolitique.

6- La région de la mer Egée, berceau historique des civilisations, offre un cadre géographique, politique et humain qui mérite d'être étudié en raison de sa complexité et du nombre d'acteurs qui s'y trouvent directement ou indirectement impliqués. Les tensions qui risquent de déstabiliser cette région sont dues essentiellement aux litiges territoriaux historiques, à la confrontation de cultures et de religions et à l'implication des puissances étrangères.

Après l'implosion de l'union soviétique et de l'ex Yougoslavie, la Turquie et la Grèce (les seuls pays de la région) cherchent à étendre leurs influences sur les Etats nouvellement créés dans les Balkans, le Caucase et en Asie centrale. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de s'affirmer en puissance régionale.

7- Géopolitique - Mer Egée - Turquie - Grèce - Chypre - Méditerranée Orientale - Russie - Caucase - Asie Centrale - Proche Orient - Balkans - Union européenne - OTAN - Oléoducs - Mer Noire - Endiguement - Alliances.

Mémoire de 56 pages, annexes comprises (dont 10 cartes).

SOMMAIRE

AVANT – PROPOS.....	4
INTRODUCTION	7
I/ LES ENJEUX GEOPOLITIQUES GRECO-TURCS.....	9
I-1 : Aperçu historique	9
I-2 : La situation actuelle.....	9
I-3 : Analyse des enjeux géopolitiques.....	10
I-3-1 : L'enjeu des îles.....	10
I-3-2 : L'enjeu du plateau continental	11
I-3-3 : Le contentieux sur le contrôle de l'espace aérien.....	13
I-3-4 : L'enjeu de la mer territoriale.....	14
I-4 : Conclusion partielle.....	15
II/ LA GEOPOLITIQUE DE LA TURQUIE.....	16
II-1 : Introduction.....	16
II-2 : Aperçu historique	16
II-3 : La Turquie et les Balkans	17
II-4 : La Turquie et le Caucase	18
II-5 : La Turquie et l'Asie centrale.....	19
II-6 : La Turquie et la Russie.....	21
II-6-1 : Le conflit du Karabakh.....	21
II-6-2 : L'enjeu de la Georgie et de l'Azerbaï djan.....	22
II-6-3 : Le tracé des oléoducs.....	22
II-6-4 : Le problème des détroits.....	22
II-7 : La Turquie et le Monde Arabe.....	23
II-7-1 : Le contexte historique.....	23
II-7-2 : L'enjeu territorial	24
II-7-3 : L'enjeu de la sécurité.....	24
II-7-4 : L'enjeu de l'eau.....	26
II-8 : Le problème kurde	27
II-9 : La Turquie et l'Occident	28
II-9-1 : La Turquie et l'Union Européenne	28
II-9-2 : La Turquie et le Conseil de l'Europe.....	29
II-9-3 : La Turquie, l'O.T.A.N et les Etats Unis d'Amérique	29
II-10 : La Turquie et la Bulgarie.....	30
II-11 : La Turquie et l'Iran.....	31
II-12 : Conclusion partielle.....	33
III/ GEOPOLITIQUE DE LA GRECE.....	34
III-1 : La géostratégie de la Grèce.....	34
III-2 : La Grèce et le Monde Occidental	34
III-2-1 : La Grèce et les Etats Unis d'Amérique	34
III-2-2 : La Grèce et l'Europe	35
III-3 : La Grèce et le Monde Arabe	36
III-4 : La Grèce et la Bulgarie.....	36
III-5 : La Grèce et l'Albanie.....	37
III-6 : La Grèce et la Macédoine	37
III-7 : Conclusion partielle.....	38

IV/ LA GEOPOLITIQUE DE CHYPRE.....	39
IV-1 : Aperçu historique.....	39
IV-2 : Les enjeux stratégiques de Chypre.....	39
IV-3 : La situation actuelle.....	40
IV-4 : La disparité économique entre le nord et le sud.....	41
IV-5 : Conclusion partielle.....	43
V/ Conclusion générale.....	44
VI/ BIBLIOGRAPHIE	45
VII/ LISTE DES CARTES.....	46

AVANT-PROPOS

« L'histoire n'est que de l'information dans son apparence. Son analyse est source d'enseignements et de clairvoyance »

Aucun intellectuel arabe ne peut ignorer cette phrase qui figure dans la première page de « *L'introduction* » d'Ibnou Koldoun, célèbre historien et sociologue tunisien du 14^{ème} siècle. Cette phrase, enseignée aux jeunes sans en connaître vraiment la signification, ne cesse de poser une question pour les intellectuels intéressés par les sciences humaines ou par la géopolitique.

Aujourd'hui, ils se demandent si cet historien, auteur de « *l'Histoire des Berbères, des Arabes et des puissances de leurs époques* » faisait de la géopolitique (discipline alors encore inconnue de son temps) par ses études sur les comportements des peuples et des Empires.

Tout en gardant la prudence, tout intellectuel dirait que la réponse à cette question mérite une recherche approfondie.

Source d'enseignements et de clairvoyance, l'histoire est la clé principale de déchiffrement des comportements des peuples et des Etats.

La géographie, support de l'histoire, est aussi un ensemble de repères qui orientent les peuples dans leurs comportements. Trois exemples peuvent illustrer cette idée :

- Les principales villes du Vieux Continent sont bâties aux abords de fleuves considérés comme sources de vie et obstacles naturels contre toute invasion.
- Les grandes civilisations anciennes ont vécu sur les rives de la Méditerranée. Cette mer calme et fermée était considérée avant le 14^{ème} siècle comme la seule voie de communication qui puisse exister.
- Les grandes invasions mongoles ont suivi une plaine s'étendant du sud-est de la Russie jusqu'en Belgique.

Jusqu'au 20^{ème} siècle, la géographie était le centre d'intérêt de **la première géopolitique**¹ marquée essentiellement par l'école allemande. *François Thual*², comme certains autres géopoliticiens, a souligné dans son livre « *Méthodes de la géopolitique* » le côté pervers de cette pensée. En effet, par son incitation à la conquête et le contrôle de l'espace, elle a débouché sur des catastrophes humaines qui restent encore gravées dans la mémoire de la communauté internationale.

Depuis la seconde Guerre Mondiale, le droit international n'a cessé de se renforcer pour prévenir de telles catastrophes humaines : la charte des Nations Unies ou celles des organisations internationales, les conventions et les tribunaux internationaux reflètent tous la volonté de la communauté internationale à prévenir les conflits et arbitrer les contentieux.

C'est d'ailleurs ce droit international qui est à l'origine de la **1^{ère} géopolitique** et de la naissance d'une autre, toute nouvelle, par des fondateurs dont *Yves Lacoste*³ est l'un des pionniers. Ceci s'explique par l'obligation de renoncer aux ingérences et aux agressions tout en encourageant les règlements pacifiques des conflits.

¹ : Réflexion développée dès la fin du 19^{ème} siècle par des auteurs considérés comme les fondateurs de la géopolitique dont les Allemands Ratzel et Haushofer et les Anglo-saxons Mac Kinder et Mahan.

² : Chef du département géopolitique au collège Interarmées de défense (**CID**) et Directeur adjoint de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (**IRIS**). Il a entrepris depuis plusieurs années une réflexion de fondement de la géopolitique.

³ : Auteur d'origine géographe, considéré comme l'un des fondateurs de la géopolitique. Fondateur de la revue *Hérodote* qui est spécialisée en géographie et en géopolitique.

La conquête de l'espace étant juridiquement écartée- l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 l'a bien montré-. Le sens de la géographie dans la nouvelle géopolitique n'est plus ni ce que *Friedrich Ratzel* appelle la dialectique *sol-Etat* constituant l'espace nécessaire pour tout Etat cherchant à se procurer des ressources et à grandir, ni un moyen pour faire la guerre comme le disait *Yves Lacoste*, mais un *espace support* des comportements des peuples et des nations.

Ces comportements s'expriment par des ambitions ou des contre-réactions et par des méfiances à l'égard d'un adversaire potentiel et identifié. Ils se réfèrent très souvent à l'histoire pour justifier leurs fondements. *Michel Foucher*¹ n'a-t-il pas confirmé que *les espaces ne sont pas les acteurs de l'histoire mais n'en sont que de simples supports* ?

La fin de la guerre froide et l'implosion de l'Union soviétique ont créé un nouvel environnement géopolitique qui ne cesse de se définir depuis 1990.

En effet, cette nouvelle situation, a réveillé l'histoire de sorte que les états, qui ont été créés artificiellement par des exigences géopolitiques de super puissances, implosent en petits Etats qui ont historiquement existé. Les découpages géographiques d'aujourd'hui en Baltique, dans les Balkans, le Caucase et en Asie centrale puisent leurs légitimités historiques dans une période s'étalant du 15^{ème} siècle jusqu'à la signature des traités de paix 1919-1923.² L'Histoire n'est donc pas un outil inerte se limitant à la description des événements et des activités du passé mais c'est plutôt quelque chose de vivant qui est très souvent endormi et qui ne se réveille que lorsqu'un ou plusieurs facteurs sont réunis. Ces facteurs sont l'essence de la géopolitique et sont d'ordre politique, économique, militaire, religieux et ethnique.

Pour les peuples et les nations, l'Histoire est aussi un moyen pour se maintenir en équilibre dans un environnement hostile marqué très souvent par des rivalités et des confrontations d'intérêts majeurs. En effet, l'Etat est comme un solide en équilibre instable sous l'effet de forces extérieures. L'histoire (qui n'est pas forcément celle du pays concerné), agit toujours comme une force de rappel qui a tendance à ramener l'Etat en question à son équilibre stable. L'Histoire, outil explicatif du comportement de tout groupe organisé³ est lié au présent qui est sa continuité logique.

Comprendre le comportement de tel ou tel groupe, revient à saisir les indices révélateurs (appelés symptômes par François Thual) et puis chercher leurs empreintes dans l'Histoire. L'objectif est de trouver une explication essentielle à la compréhension de la réalité du comportement d'un groupe donné sur un support géographique bien déterminé.

La géopolitique est donc une méthode qui consiste à interroger l'histoire sur la signification d'indices actuels pour comprendre le comportement du moment d'un groupe organisé sur un support géographique bien déterminé. Elle n'est donc qu'une méthode de raisonnement logique qui se démarque de toute prétention d'être de nature ou scientifique.

La géopolitique est animée par des enjeux d'intérêts majeurs qui mènent très souvent à une situation conflictuelle. Cette conflictualité se traduit très souvent par des crises manifestes ou latentes et imprévisibles d'où l'importance de l'histoire pour leur déchiffrement.

Ainsi, comme nous verrons dans cette étude, le déchiffrement du comportement d'un groupe organisé, agissant seul ou en alliance, peut être rangé dans l'un ou l'autre des cas suivants :

¹ : Auteur qui a participé à l'expérience d'Hérodote et qui pense que la géopolitique n'a pas de loi et ne s'appuie pas sur un scénario inéluctable déterminé par la nature ou la position.

² : Les trois pays Baltes ont été créés par la mise en application des traités de paix de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale (1919-1923). Les nouveaux états balkaniques ont été administrés successivement par l'empire ottoman, l'empire austro-hongrois et la Yougoslavie sous dominance serbe. Les pays du Caucase et de l'Asie centrale ont été administrés soit par les Ottomans soit par l'union soviétique.

³ : La criminalité organisée et les groupes terroristes (appelés zones grises par Aymeric Chauprade) ne rentrent pas dans cette catégorie par manque de **légitimité historique et de droit**.

- La prise d'une revanche sur l'histoire pour la récupération d'un droit légitime ou l'instauration d'une situation historique. C'est un comportement agressif qui se manifeste par la violence ou la menace d'utilisation de la violence.
- L'anticipation par une action préventive pour empêcher la répétition malheureuse d'un antécédent historique. C'est donc un comportement défensif qui peut se servir de moyens plus ou moins violents.
- La préservation et la consolidation d'un acquis historique qui se traduit très souvent par un comportement de modération et de non-ingérence.

Enfin, la géopolitique est une aide à la décision mise à la disposition du pouvoir politique pour lui éclairer une situation sans pour autant lui suggérer la conduite à tenir qui reste du ressort des stratèges. François Thual l'a bien précisé « *la géopolitique se doit de démystifier les apparences pour accéder à la réalité* ».

INTRODUCTION

Depuis l'antiquité, la région de la mer Égée constitue un enjeu géostratégique pour les puissances qui se sont succédés durant l'histoire. Les conquêtes d'Alexandre le Grand, les guerres du Péloponnèse et gréco-perses illustrent les rivalités sur cette zone qui a été pour longtemps considérée comme le centre du monde.

La mer Egée est la partie de la Méditerranée délimitée géographiquement par la Grèce continentale au nord, la Crète à l'ouest, l'Anatolie (Turquie) à l'est et Chypre au sud.

Cette région qui est à l'origine des civilisations occidentale et musulmane¹, a été aussi le berceau des empires les plus connus de notre Histoire.

Les empires romain, byzantin et ottoman se sont succédés dans cette région pour s'assurer le contrôle de la Méditerranée orientale et l'accès à la Mer Noire.

Lorsque les Byzantins ont succédé aux Romains, l'Eglise de Constantinople s'est émancipée de Rome créant ainsi une ligne de fracture Nord-sud passant à l'ouest de la mer Egée et séparant les deux mondes orthodoxe et catholique ; c'est d'ailleurs la même ligne qui a divisé l'Europe pendant la guerre froide en deux blocs communiste et libéral.

Entre 1815 et 1914 et notamment après la mise en service du canal de Suez, cette zone est devenue d'une importance (géopolitique et stratégique) majeure pour le contrôle de toute la mer Méditerranée orientale.

En effet, les cinq empires² du 19^{ème} siècle se sont livrés à des manœuvres d'encercllement et de contre encercllement par le biais d'alliances et de contre alliances pour garantir la sécurité des voies de communication maritimes.

Durant la première guerre mondiale, c'est à partir de cette région que les alliés sont rentrés dans les Balkans pour encercler l'Allemagne ce qui a conduit à la fin à la guerre, qui s'est terminée aussi par la disparition de l'Empire Ottoman et de l'Autriche-Hongrie.

La région de la mer Egée a été aussi un enjeu stratégique de la seconde guerre mondiale. Tirant l'enseignement de la guerre de 1914-1918, Hitler a donné la priorité à l'occupation de la Grèce pour garantir la sécurité de ses bases arrières retardant ainsi l'attaque sur la Russie à un hiver très rigoureux ce qui a été considéré comme une erreur stratégique fatale.

Après la fin de la guerre froide, la mer Egée devient le point de convergence de plusieurs intérêts locaux, régionaux et internationaux qui influencent la géopolitique des grandes puissances :

- Sur le plan local, elle est marquée ces dernières années par la résurgence de tensions gréco-turques dont l'acquisition d'un rôle de leadership serait à l'origine.

En effet, depuis l'implosion de l'union soviétique, plusieurs nouveaux pays sont créés dans les Balkans, dans le Caucase et en Asie centrale. Chacun de ces deux pays cherche à devenir un modèle dans la région pour influencer ces nouveaux Etats en vue d'un rapprochement lui garantissant une position géopolitique plus avantageuse que celle de son adversaire.

- Sur le plan régional, la zone d'influence de la mer Egée qui s'étend de Chypre jusqu'en Bosnie et de l'Albanie jusqu'au Caucase, est connue par un antagonisme de nations formant alliances et contre alliances de la manière la plus opportuniste et se comportant comme des acteurs manipulés par des puissances externes que les événements des dix dernières années n'ont fait que confirmer.

¹ : Les musulmans ont traduit la philosophie et les sciences grecques à l'époque des Omaïdes et des Abbassides.

² : Le Royaume Uni et la France ont aidé l'empire ottoman (qualifié d'homme malade) pour interdire à la Russie de s'installer dans la région ou de contrôler les Dardanelles. Cette dernière a toujours œuvré avec l'empire austro-hongrois pour mettre pied dans la région et surtout le contrôle du port de Salonique en Grèce.

- Sur la scène internationale, les pays de la mer Egée s'inscrivent aujourd'hui dans les stratégies des grandes puissances avec lesquels ils entretiennent des relations géopolitiques.

Cette région, comme le reste de la Méditerranée orientale, est marquée par l'influence occidentale par le biais de l'organisation du traité de l'atlantique du Nord (**OTAN**), de la présence maritime américaine ainsi que par l'implantation coloniale britannique à Chypre.

Après l'implosion de l'ex-Yougoslavie et plus récemment la crise du Kosovo, 'l'otanisation' de toute la région est de plus en plus renforcée. En effet, outre la présence américaine en Grèce et en Turquie¹, des forces de l'**OTAN** sont installées au Kosovo et en Macédoine.

Bien qu'ils appartiennent à la même alliance, l'Union de l'Europe occidentale et les Etats Unis ne cachent pas leur divergence d'intérêts dans la région de la mer Egée. Depuis 1990, l'Union européenne est la seule contributrice à l'aide humanitaire et à la reconstruction des nouveaux pays balkaniques et à ce titre, cherche à jouer un rôle plus déterminant dans la gestion des crises en Europe et surtout dans les Balkans qui sont le prolongement naturel de la mer Egée. La déclaration de Birmingham du 7 mai 1996 affiche clairement la volonté de l'**UEO** « *de développer la capacité de répondre aux demandes de l'union, d'élaborer et de mettre en œuvre efficacement les décisions et les actions de l'union qui ont des implications dans le domaine de la défense, en particulier, celles qui exigent des moyens ou des compétences militaires*². » Plus récemment, lors de la réunion de Cologne en 1999, le conseil européen a rappelé encore une fois le besoin de développer une capacité militaire commune pour la gestion des crises en Europe indépendamment de la politique hégémonique américaine.

Ainsi dans cette nouvelle configuration géopolitique, les pays de la mer Egée apparaissent comme des acteurs régionaux impliqués dans les enjeux complexes des Balkans, du Caucase, de l'Asie centrale et du proche Orient.

La présente étude se propose d'étudier la géopolitique des deux Etats qui bordent la mer Egée à savoir : la Turquie et la Grèce sans oublier Chypre dont l'histoire et la géographie sont strictement liées aux pays précédents.

Nous verrons tout au long de cette étude que le champ d'action de cette géopolitique peut s'étendre de l'Europe occidentale jusqu'à l'Azerbaïdjan.

L'histoire, élément générateur de la géopolitique, sera la référence de base pour la démystification des comportements des Etats étudiés.

¹ : Les Etats Unis d'Amérique disposent à la Crète de la base navale de Souda et de la station d'écoute de Cournès. En Turquie, ils disposent essentiellement de la base aérienne d'Ançerlik et de stations d'écoute en Anatolie.

² : L'Europe et la sécurité internationale : L'Union de l'Europe occidentale (UEO) écrit par André Dumoulin.

I / LES ENJEUX GEOPOLITIQUES GRECO-TURQUES

I-1 : APERÇU HISTORIQUE

Occupée par les Ottomans au 15^{ème} siècle (prise de Constantinople en 1453), la Grèce a profité des faiblesses de l'Empire ottoman tout au long du 19^{ème} siècle pour mener sa guerre de libération.

Partant du Péloponnèse en 1821, cette guerre d'indépendance s'est vite propagée vers Attica puis les îles de l'Ouest avant de gagner la Crète. Après la guerre russo-turque de 1877-78, presque tout le centre du pays est sous contrôle grec mais jusqu'à la guerre des Balkans de 1912-13, le Nord y compris la plus grande cité de Salonique ainsi que toutes les îles de l'Est restent sous domination turque. En revanche, les Grecs contrôlaient plusieurs villes turques dont Izmir (Smyrna) ainsi que les affaires économiques d'Istanbul (Constantinople).

Dès la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, les Grecs ont réalisé leur rêve de « la grande idée ». C'est un projet qui a été formulé dès les années 1830 par Jean Kolettis (chef du parti français) et qui consistait à reconquérir Constantinople au détriment de l'empire ottoman et la restauration de l'empire byzantin.

En effet, le rapprochement de l'Empire ottoman de l'Allemagne à la fin du 19^{ème} siècle a conduit l'Entente franco-anglaise à se tourner vers la Grèce qui a ainsi bénéficié en vertu du traité de Sèvres¹ (août 1920) de récompenses considérables matérialisées par l'occupation d'Izmir (Smyrna) et le contrôle de la quasi-totalité de l'ouest Anatolien.

Après le renversement du sultan d'Istanbul en 1920, Mustapha Kemal (appelé plus tard Atatürk) a conduit une résistance farouche contre l'occupant grec, ce qui a poussé le roi Constantine à attaquer massivement Ankara à partir de Smyrna (Izmir) en 1921 sans avoir consulté ses alliés de la 1^{ère} guerre mondiale.

A la surprise de tout le monde, les forces turques ont enfoncé les lignes de l'armée grecque en lui infligeant une grande défaite² qui a conduit au traité de Lausanne³ et dont le traumatisme marque la société Hellénique jusqu'à ce jour. Les massacres et l'épuration ethnique sont encore à l'esprit (carte NR7).

I-2 : LA SITUATION ACTUELLE

La fin de la présence grecque en Asie mineure (1923) a été perçue comme une véritable amputation du tronc hellénique de ses branches orientales. Cette vision est à l'origine de deux types de peurs :

- La crainte turque de voir un jour les Grecs revenir à leur « grande idée » et essayer de reconquérir le littoral anatolien considéré comme leur foyer historique.
- La crainte grecque de l'expansionnisme turc qui, après avoir déporté sa population, aurait tendance à menacer le cœur même de l'espace hellénique à savoir les îles de l'archipel.

Sur le plan stratégique, cette situation se traduit par la méfiance des Turcs. Elle explique la vigilance particulière qu'ils accordent à la péninsule balkanique et plus particulièrement pour

¹ : Le traité de Sèvres 1920 prévoit le démembrement de l'empire ottoman ; la Grèce et la Bulgarie ont été les grands bénéficiaires de cette opération.

² : Cette défaite que les Grecs appellent la *grande catastrophe* a laissé 30 000 morts, la destruction de Smyrna (Izmir) et la déportation de 1.350.000 grecs.

³ : Le traité de Lausanne de 1923 a prévu les changes de populations entre les deux pays sur le critère de la religion. Ce traité a aussi fixé la frontière actuelle entre la Grèce et la Turquie qui s'est trouvée souveraine sur la Thrace et la totalité de l'Anatolie.

sa partie grecque qu'ils considèrent un enjeu stratégique majeur et une zone de flux et de reflux de leur puissance.

Pour les Turcs Kémalistes, l'archipel grec, la Crète et Chypre forment un triangle assurant le contrôle des voies de communication maritimes, la Macédoine et la Thrace constituent l'arrière pays stratégique d'Istanbul. Du côté grec, l'endigement de la Turquie par tous les moyens reste la seule stratégie efficace contre un éventuel expansionnisme.

Ainsi, les relations gréco-turques d'aujourd'hui sont marquées par deux événements historiques majeurs : La défaite grecque en Asie mineure (septembre 1922) que le traité de Lausanne a officialisé en septembre 1923 et l'affaire chypriote de 1974 qui a réveillé les anciens contentieux entre les deux pays.

Outre l'affaire chypriote à laquelle une bonne partie de cette étude sera consacrée, les enjeux géopolitiques gréco-turques peuvent être classés en trois catégories :

- Le droit de souveraineté sur le plateau continental de la mer Egée.
- La limite des eaux territoriales déclarées par chacun des deux pays.
- Le contrôle de la circulation aérienne civile et militaire sur l'espace aérien de la mer Egée.

Deux autres contentieux peuvent être classés comme enjeux géopolitiques à savoir la remilitarisation des îles tandis que les traités de Lausanne et de Paris ont prévu leur démilitarisation et les minorités ethniques dans chacun des deux pays.

I-3 : ANALYSE DES ENJEUX GEOPOLITIQUES

Avant d'analyser les enjeux géopolitiques ci dessus indiqués, il est nécessaire d'exposer brièvement les origines de ces contentieux qui ont conduit à la situation actuelle :

Le problème des frontières gréco-turques dans la mer Egée remonte au traité de Paris de 1947 qui scelle la paix entre les Alliés, l'Italie et la Grèce.

Pénalisée pour avoir participé au côté de l'Allemagne durant la seconde Guerre Mondiale, l'Italie a perdu ses possessions d'outre mer. Ainsi, les îles du Dédocanese à savoir Astypalaia, Rhodes, Telos, Chalki, Karpathos, Megisti, Nysiros, Kalymnos, Leros, Patmos, Lipsos, Syme, Cos et les îles adjacentes (voir carte NR1).

Ces îles, qui ont été turques depuis le 16^{ème} siècle jusqu'à leur occupation par les Italiens lors de la guerre italo-turque de 1912, ont été restituées à la Grèce par les Alliés en récompense de sa résistance à l'occupation nazie.

La Turquie qui est restée neutre durant la seconde guerre mondiale, n'était pas en mesure de s'opposer à la volonté de l'Alliance mais elle considère la perte du Dédocanese comme une injustice commise à son égard.

I-3-1 : L'ENJEU DES ILES

La Turquie a hérité les problèmes des Ottomans. En effet, depuis 1947 le contrôle de la quasi-totalité des îles de la mer Egée par la Grèce génère un véritable sentiment d'encerclement. Ces îles qui se présentent comme des positions avancées du territoire grec, pourraient être utilisées en cas de guerre comme des bases aériennes et maritimes pour empêcher la circulation maritime turque et menacer le cœur même du pays.

En vue d'instaurer un climat de sécurité entre les deux pays, les traités internationaux ont prévu la démilitarisation des îles en les classant en trois groupes en fonction de leurs positions géographiques et stratégiques.

A/ Les îles qui commandent l'entrée des Dardanelles

Le Traité de Lausanne (1923) prévoit dans l'article 4 alinéa 3 la démilitarisation des deux îles grecques Lemnos et Samothrace ainsi que les trois îles turques Lagoussai, Imbros et Ténédos.

En 1936, le traité de Lausanne a été remplacé par la convention de Montreux. Bien qu'elle ait été signée par les deux pays, l'interprétation de cette convention reste un objet de discorde. Au moment où la Turquie déplore la validité de la démilitarisation des îles susmentionnées, la

Grèce insiste sur la caducité de l'article 4 dont l'abolition est explicitement reconnue par le changement du traité de Lausanne.

B/ Les îles qui commandent l'accès à Izmir

L'article 13 du traité de Lausanne impose des restrictions sur la militarisation des îles grecques Lesbos, Chios, Samos et Ikaria. Il stipule que ces îles ne doivent servir en aucun cas à la construction de bases navales ou de fortifications et limite les forces militaires qui y sont stationnées à un effectif de sécurité dont le nombre est proportionnel à celui de la population locale. Dès 1923, la Turquie a plaidé pour une complète démilitarisation des dites îles qui semblent bénéficier d'une forme particulière de défense locale.

C/ Les îles du Dodécanèse

L'article 14 du traité de Paris de 1947 limite la présence sur ces îles à la seule force de sécurité locale. Depuis l'invasion de Chypre par la Turquie en 1974, la Grèce n'a cessé d'augmenter les effectifs et les équipements de la gendarmerie locale à un point tel qu'on ne peut pas la distinguer d'une armée régulière.

Lorsque la Turquie a protesté contre la militarisation démesurée du Dodécanèse (carte 1bis) la Grèce a rappelé qu'Ankara n'a pas signé le traité de Paris et par conséquent sa protestation est rejetée. En outre, elle a précisé que la démilitarisation des îles n'empêche pas de recourir à la légitime défense pour assurer leur sécurité contre toute menace extérieure¹.

Aujourd'hui, les principales îles grecques sont armées, certaines ont même reçu des installations portuaires et aéroportuaires ; à quelques km plus loin, la Turquie a créé la 4^{ème} armée qui n'est pas intégrée à l'OTAN et qui est destinée à faire face à toute éventuelle invasion de l'Anatolie par l'armée grecque.

Nous verrons lors de l'étude de Chypre que la crise entre les deux pays est devenue très embarrassante pour leurs alliés de l'OTAN et surtout pour les Etats-Unis d'Amérique. Cette situation risque de durer et pourrait s'aggraver tant que les contentieux entre les deux pays ne sont pas soumis à l'arbitrage de la cour internationale de justice.

I-3-2 : L'ENJEU DU PLATEAU CONTINENTAL

Nombreux sont ceux qui pensent qu'Atatürk n'aurait jamais accepté la signature du traité de Lausanne s'il avait su les développements que le droit de la mer allait connaître à la fin du siècle. L'époque des libre activités en dehors des trois miles marins qui délimitaient autrefois la mer territoriale d'un Etat est aujourd'hui dépassée.

La première convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1958 définissait le plateau continental et fixait les droits de l'Etat côtier sur cet espace maritime. Cette convention donne aussi droit à une zone contiguë large de douze miles marins à l'intérieur de laquelle l'Etat côtier applique sa juridiction douanière, fiscale, sanitaire et d'immigration.

Comme la largeur de la mer territoriale n'a pas été fixée par cette convention, plusieurs Etats ont profité de cette nouvelle zone pour y appliquer leur totale souveraineté. La Turquie et la Grèce se sont abstenus à la signature de cette convention.

En revanche, seule la Grèce a signé la convention de Genève relative au plateau continental², la Turquie a émis des objections contre les avantages excessifs que cette convention accorde à un archipel au détriment d'autres Etats surtout lorsqu'il s'agit d'une mer semi-fermée telle que la Méditerranée.

¹ : Dans un télégramme secret envoyé à l'ambassadeur américain à Athènes, le secrétaire d'état M. Marshall reconnaît que la démilitarisation du Dodécanèse n'affecte en rien le maintien sur place d'une force de sécurité publique et le droit de la Grèce d'assurer la sécurité de sa frontière.

² : La convention de Genève sur le plateau continental stipule : « Lorsque le plateau est adjacent à deux ou plusieurs Etats dont les côtes se font face, la délimitation du plateau (sauf cas d'un accord bilatéral) obéit à la méthode de la ligne médiane basée sur la règle d'équidistance. D'autres lignes peuvent être tracées dans des circonstances spéciales. » En vertu de cet article, les îles bénéficient de plateaux continentaux ce qui explique la protestation turque.

Outre les réserves qu'elle a formulées sur le fond de la convention, la Turquie a donné sa propre définition du plateau continental de la mer Egée. Ce plateau est défini comme étant le prolongement naturel de l'Anatolie ce qui signifie que le plateau continental turc doit s'étendre au-delà des îles grecques adjacentes à la côte. Selon la définition turque, ces îles doivent rester sans effet lors de la délimitation des espaces maritimes. Leurs plateaux continentaux restent confinés dans la limite des six milles marins des eaux territoriales.

La Turquie a vu sa position confortée lorsque la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (Convention de Montego Bay 1982) a adopté le critère du prolongement naturel du territoire pour définir le plateau continental.

Face à cette nouvelle définition, la Grèce affiche une position ferme en s'attachant à la convention de 1958 qui reste à son regard la première référence du droit coutumier international. Pour argumenter cette position, plusieurs verdicts de la Cour Internationale de Justice (CGI) ont été avancés dont celui qui se rapporte à la répartition du plateau continental de la mer du Nord.

Le contentieux sur le plateau continental de la mer Egée a commencé le 1^{er} novembre 1973 lorsque la Turquie a accordé à la compagnie pétrolière nationale un permis d'exploration dans la zone Est de ce plateau. Au même moment, le quotidien *Gazette* (pro gouvernemental) a publié une carte montrant que le plateau continental turc s'étend à l'Ouest des îles grecques Lemnos, Aghios, Lesbos, Pasara et Antipasara. La zone ainsi délimitée couvre celle où la Grèce a déjà accordé des licences pour des compagnies étrangères.

Lorsque la Grèce a protesté¹, la Turquie a immédiatement proposé des négociations conformément aux prescriptions de la convention de Genève 1958. Ainsi, Athènes a été obligée d'accepter la proposition.

Bien que le Premier ministre turc M. Ecevit ait qualifié le geste grec de pas positif, le navire de recherche *Candarli* a été chargé d'entreprendre des recherches sismiques avant de procéder aux travaux de forage.

Lorsque la Grèce a protesté une deuxième fois, la Turquie a rejeté la protestation et a fait appareiller le *Candarli* sous l'escorte de 32 navires de guerre pour des travaux d'exploration non seulement dans la zone contestée mais aussi dans le sud-ouest aux alentours du Dodécannèse.

Au mois de juillet 1974, la crise du plateau continental a été aggravée par une série de plusieurs événements à Chypre et en Grèce que nous verrons plus tard dans cette étude, nous nous limitons ici à signaler qu'ils ont conduit à deux autres nouvelles crises:

- L'occupation turque du Nord de Chypre, acte qui visait plusieurs objectifs dont celui de mettre la Turquie en position de force lors des négociations de l'affaire du plateau continental.
- Le contentieux sur le droit de contrôle du trafic aérien qui est devenu l'un des enjeux majeurs de la mer Egée.

En 1976 le navire de recherche *Sizmik1* a été chargé d'effectuer des travaux de prospection pétrolière qui couvrent un espace maritime au large de l'île grecque Thasos de 8 millions d'hectares ce qui correspond à la totalité du plateau continental revendiqué par la Turquie.

Durant sa campagne qui n'a duré que trois jours, le *Sizmik1* a été escorté par un chasseur de mines et un avion de patrouille maritime.

La Grèce qui a mobilisé ses forces aériennes et maritimes a demandé la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour mettre fin à la violation de son plateau continental par la Turquie. L'appel du Conseil de Sécurité s'est référé à l'article 35 de la charte des Nations Unies et a été accompagné par un mémorandum expliquant les sérieux risques qui peuvent découler des manœuvres navales turques et de la violation de la souveraineté grecque.

¹ : Notes verbales des 07 et 27 février 1974.

Le représentant turc au conseil des nations unis a souligné que le plateau continental de la mer Egée n'est que le prolongement naturel de l'Anatolie et a rappelé que le navire grec le *Nautilus* a été le premier à effectuer des recherches dans la région contestée. Il a aussi invité la Grèce à entreprendre avec son pays des négociations qui ne doivent pas se limiter au dénouement de la crise du plateau continental, mais s'étendre au problème de la militarisation des îles. Il a aussi informé le conseil de sécurité que la mission du *SizmikI* était destinée au collecte de données scientifiques nécessaires aux négociations avec la Grèce dont le gouvernement a été informé du déroulement de cette mission.

Le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 395 appelant les deux antagonistes à procéder à des négociations pour trouver une solution pacifique conformément au chapitre VI de la charte de l'ONU, et à apaiser la tension dans la région en vue de faciliter le déroulement des négociations. Le paragraphe 4 de la dite résolution invite les deux pays à prendre en considération l'aide que la Cour Internationale de Justice pourrait leur apporter pour le règlement de tous les litiges identifiés.

Le litige entre les deux pays sur le plateau continental n'a toujours pas trouvé de solution.

I-3-3 : LE CONTENTIEUX SUR LE CONTROLE DE L'ESPACE AERIEN

La conférence régionale de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI), qui s'est déroulée en 1952 avec la participation de la Turquie et la Grèce, a décidé qu'à l'exception de la bande étroite qui longe la côte de l'Anatolie, tout le trafic aérien de la mer Egée dépend de la FIR (*Flight Information Region*) d'Athènes. C'est un arrangement purement technique qui prévoit que tout avion civil ou militaire survolant l'Ouest de la Turquie doit aviser de son plan de vol et reporter sa position dès qu'il franchit la cote turque (voir carte NR4) pour passer sous les ordres du centre de contrôle d'Athènes. L'arrangement technique prévoit aussi la même procédure à l'intérieur de la FIR turque où les avions passent sous les ordres du centre de contrôle d'Istanbul.

L'arrangement en question a été établi en fonction de critères géographiques : le fait de ne pas étendre la FIR turque trop vers l'Ouest a permis de ne pas entraver les liaisons aériennes de la Grèce avec ses îles qui longent le territoire turc. Cet arrangement qui a été appliqué avec succès durant 22ans n'a pas survécu à la crise de Chypre.

La situation a changé le 4 août 1974 lorsque la Turquie a diffusé le NOTAM 714 (*une notification adressée à l'OACI*) exigeant de tout avion qui se rapproche de l'espace aérien turc de passer sous les ordres d'Istanbul dès qu'il franchit la ligne médiane de la mer Egée. La FIR turque s'est donc considérablement élargie vers l'Ouest, provoquant ainsi une crise entre les deux pays.

Du côté turc, l'origine de la crise incombe à la Grèce pour les raisons suivantes :

A/ L'arrangement que la Turquie a accepté en 1952 n'est que purement technique mais la Grèce s'en est servi pour établir *de facto* sa souveraineté sur le plateau continental.

B/ La Grèce a profité de sa position d'autorité de contrôle pour imposer des restrictions et des altérations sur le déroulement des exercices militaires turcs dans l'espace aérien de la mer Egée dont le trafic est géré par l'arrangement technique ci dessus indiqué¹.

C/ La ligne de séparation des FIR telle qu'elle a été définie par le NOTAM 714 est dictée par un besoin de sécurité nationale à savoir la possibilité de permettre aux radars militaires le temps minimum qui leur est nécessaire pour différencier un avion innocent d'un assaillant visant à attaquer l'Asie mineure.

D/ L'espace aérien faisant l'objet de l'arrangement a été significativement réduit par la Grèce lorsqu'elle a décrété d'une manière unilatérale en 1931 l'extension de la largeur des eaux territoriales autour des îles de six à dix miles marins.

¹ : Conformément aux prescriptions de l'arrangement en question, les plans de vols turcs doivent être soumis à l'autorisation au préalable du centre de contrôle grec.

Du côté grec, les réponses officielles aux questions soulevées par la Turquie sont les suivantes :

A1/ La Grèce n'a jamais exercé son autorité de contrôle pour un objectif autre que celui de faciliter la circulation aérienne internationale.

B1/ Elle n'a jamais demandé aux autorités turques de changer la zone ou le timing d'un exercice aérien sans raisons valables, le timing est changé chaque fois qu'il interfère avec un trafic aérien civil ou avec une activité maritime majeure, et dans tous les cas le report d'un exercice n'a jamais dépassé la durée de deux heures.

C1/ La largeur de dix miles décrétée autour des îles est nécessaire pour des missions de police et son extension au-delà des eaux territoriales s'explique par la vitesse élevée des avions susceptibles d'y rentrer.

Ainsi, la Grèce a refusé le NOTAM 714 qui a été perçu comme une mesure turque contraire à la réglementation internationale, et dont l'objectif est purement politique. Ceci s'explique par le tracé de la limite de la FIR qui est approximativement celle du plateau continental contesté par la Turquie.

Le 13 septembre, elle diffuse le NOTAM 1157 déclarant que les voies aériennes menant à la Turquie et passant par la mer Egée sont risquées en raison d'un conflit de contrôle de la FIR.

En raison de l'avertissement grec qui dégage sa responsabilité de tout éventuel accident par manque d'information de sécurité, les compagnies internationales ont arrêté leurs vols directs entre les deux pays.

I-3-4 : L'ENJEU DE LA MER TERRITORIALE

L'enjeu de la mer territoriale constitue une crise latente entre la Turquie et la Grèce. Jusqu'à aujourd'hui, les deux pays respectent la mer territoriale de six miles marins de largeur qui a été adoptée par plusieurs pays maritimes en 1920¹. Cette largeur est aussi appliquée pour toutes les îles de la mer Egée dont 2383 sont grecques.

En raison de la petite surface de cette mer et du nombre des îles qui y sont parsemées, 35% de la mer Egée est située en eaux territoriales grecques contre 8,8% seulement pour la Turquie. En conséquence, cette dernière se sent gravement handicapée par cette situation, qui limite ses voies d'accès à la haute mer (voir carte NR2).

Aujourd'hui, la délimitation des eaux territoriales semble arranger la Turquie, au moins pour deux raisons :

- La Turquie n'a pas contesté la formule des six miles lorsqu'elle a été adoptée, ce qui pourrait s'expliquer à l'époque par son relatif désintéressement des affaires de la mer.
- La convention de *Montego Bay* (**CMB** 1982), bien qu'elle ne soit pas signée par la Turquie, reconnaît le droit du passage inoffensif pour tous les navires y compris ceux qui sont militaires à condition qu'ils respectent les règles de comportement prévues par la convention et à l'exception des sous-marins qui doivent transiter en surface et montrer leurs pavillons.

La délimitation de la mer territoriale n'est qu'un arrangement provisoire qui risque de changer avec les évolutions (géopolitiques) de la région et déboucher sur une nouvelle crise entre les deux pays.

En effet, le droit international ne peut en aucun cas empêcher la Grèce d'étendre sa mer territoriale jusqu'à la limite des douze miles marins qui a été adoptée par la majorité des pays riverains de la Méditerranée.

Dans de tel cas, et même si la Turquie agit de la même façon, la proportion de la mer territoriale grecque s'élèvera à 63,9% contre 10% seulement pour les Turcs, la surface de la haute mer est alors confinée dans les 26,1% de la surface totale de la mer Egée (carte NR3).

¹: Pour la Turquie, la mer territoriale de six miles est adoptée seulement en mer Egée, sur ses côtes de la Méditerranée et de la mer noire une largeur de douze nautiques a été adoptée.

Dans cette configuration, toute la façade turque de la mer Egée se trouve totalement enclavée ce qui signifie que tout le trafic maritime entre la Mer Noire et la Méditerranée sera soumis aux règles du droit de passage inoffensif

La Grèce a avisé la Turquie qu'elle n'a pas l'intention de procéder à de telles extensions, mais elle se réserve le droit de le faire si les circonstances l'exigent.

En réponse, cette dernière a menacé de s'opposer à tout éventuel encerclement¹.

I-4: CONCLUSION PARTIELLE

Les enjeux gréco-turcs sont d'origine historique : les îles grecques qui endiguent aujourd'hui la Turquie faisaient partie de l'Empire ottoman jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Par l'annexion de ces îles à la Grèce, les grandes puissances ont exprimé à la fois la récompense des grecs pour leur résistance à l'occupation allemande et la punition des turques pour leur alliance avec Berlin.

Le droit de la mer (Convention de *Genève* 1958 puis celle de *Montego Bay* 1982) donne droit aux îles (habitées et disposants de ressources économiques) d'avoir des espaces maritimes (mer territoriale, plateau continental et zone économique exclusive).

Ce sont ces mêmes espaces qui constituent les enjeux majeurs entre la Turquie et la Grèce.

En effet, ces îles sont parsemées sur toute la mer Egée réduisant ainsi l'espace de la mer internationale et causant des entraves pour la liberté de navigation et de survol. Les eaux turques sont alors confinées dans une bande de six nautiques² de largeur et le plateau continental est insignifiant par rapport à celui des Grecs.

Aujourd'hui, la Turquie est serrée par la Grèce, les enjeux économiques sont très importants et en absence d'une solution négociée les tensions restent tendues.

Nous verrons dans cette étude que l'invasion de Chypre par la Turquie rentre dans le cadre des enjeux de la mer Egée et a pour objectif de briser l'endiguement grec d'une part et d'imposer une solution négociée d'autre part.

¹ : Le 13 janvier 1975, le Premier ministre turc M. Irmak a déclaré devant le conseil de sécurité « La moitié de la mer Egée est la nôtre. Que tout le monde le sache...Nous savons comment s'opposer à nos ennemis lorsque le prestige, la dignité et les intérêts de la Turquie sont menacés ».

² : 1 Nautique=1856 m

II / LA GEOPOLITIQUE DE LA TURQUIE

II-1 : INTRODUCTION

De par sa position géographique, son dynamisme économique et sa démographie, la Turquie a de quoi devenir une puissance régionale voir un acteur international de premier plan. La Turquie de l'après guerre froide occupe un rôle important dans le nouveau contexte international. Ce rôle s'explique par sa position géographique d'une part et par l'influence quelle peut jouer par son appartenance à plusieurs aires géographiques et culturelles d'autre part.

En effet, située à la jonction de l'Europe et l'Asie, elle se trouve à l'épicentre d'un triangle formé des Balkans, du Caucase et du proche Orient (carte NR5). Ces régions sont aujourd'hui confrontées à plusieurs défis. Leur stabilité est d'une grande importance pour de nombreux pays dans le monde.

Dans cet environnement géostratégique, la Turquie est consciente de son nouveau rôle et affiche sa volonté de remplir ses devoirs de puissance régionale.

Tansug BLEDA, ambassadeur de Turquie à Paris a bien précisé qu' *« au moment où les principaux foyers d'instabilité et de tensions ont basculé vers une région de l'Est et du Sud-Est de notre continent, le rôle de la Turquie et ses responsabilités se sont immensément accrus. De sorte que pour beaucoup d'observateurs, elle apparaît comme un acteur majeur de la scène internationale, à l'instar de l'Allemagne fédérale qui est également sortie de son enlèvement géopolitique lié à la guerre froide par la chute du mur de Berlin¹ »*.

La Turquie est aussi le pays des paradoxes qui pourrait être confronté à de nombreuses difficultés dans l'accomplissement de son rôle géopolitique. Le politologue et stratéiste américain Huntington définit la Turquie comme *« le prototype même d'une société tiraillée, déchirée entre d'une part son peuple irrémédiablement musulman et orienté vers l'Est et d'autre part son Etat dominé par les élites occidentalistes, adeptes de scientisme positif² »*.

II-2 : APERÇU HISTORIQUE

La Turquie républicaine que Kemal Atatürk a créé en 1924 a hérité de tous les problèmes de l'Empire ottoman qui a été créé à la charnière de trois continents -Asie, Europe, Afrique- et baigné par les cinq mers qui contrôlent les voies de communication maritimes à savoir : la Méditerranée, la Mer Noire, la Mer Egée, l'Adriatique et le Golfe Persique.

Avant son éclatement à la fin de la première guerre mondiale, l'empire ottoman a dû faire face aux assauts de son ennemi traditionnel, la Perse, et des puissances occidentales qui cherchaient à profiter de la chute de *« l'homme malade »* pour s'emparer du maximum de territoire. Multiconfessionnel et multiethnique, l'Empire ottoman avait tenté à plusieurs reprises de conserver son unité territoriale, mais sans succès.

« A l'aube de la première guerre mondiale, la Turquie, pénétrée par l'influence allemande, se rangea aux côtés des austro-allemands. L'objectif turc rejoignait l'ambition allemande de casser la puissance mondiale de l'Angleterre ; il s'agissait en effet d'assurer la conquête du canal de Suez et celle du Caucase, de s'emparer de Bakou et de son pétrole. Mais les deux opérations échouèrent. Qui plus est, la Russie parvint à s'enfoncer profondément en Anatolie. Au traité de Brest-Litovsk de 1918, la paix étant conclue entre l'Allemagne et les Soviétiques, la Turquie pu récupérer les régions perdues au Caucase et chercher à s'étendre en

¹ : Intervention de l'ambassadeur de la Turquie lors du colloque organisé par l'IRIS à l'assemblée nationale le 29 octobre 1994.

² : Huntington : 'Les pays déchirés'

Azerbaï djan. La défaite militaire turque, provoquée par la poussée anglaise à partir du Golfe en direction de la Mésopotamie et de la Palestine, sonna le glas de l'Empire. La fin de la guerre donna le signal d'un dépeçage généralisé de l'Empire ottoman, conformément aux ambitions et aux traités secrets des grandes puissances.

Le traité de Sèvres de 1920 fut infiniment plus préjudiciable que ne l'avait été celui de Versailles pour l'Allemagne. Désormais la Turquie se résumait au plateau anatolien. La France et l'Angleterre s'étaient partagé le domaine arabe : Syrie, Liban, Cilicie pour la première ; Mésopotamie et Palestine pour la seconde. Les Grecs s'étaient emparé de Smyrne et de sa région ; l'Italie d'un important territoire en Anatolie. L'Arménie et la Géorgie nouvellement indépendantes émettaient des revendications territoriales conséquentes ; l'existence d'un Kurdistan indépendant sous contrôle de Londres se profilait. Non seulement l'Empire ottoman n'était plus, mais la Turquie risquait elle-même de disparaître... Les excès même de ce dépeçage territorial provoquèrent, sous l'impulsion d'Atatürk une réaction nationaliste. Mustapha Kemal chassa les Grecs et les Italiens, refoula les Français hors de Cilicie, repoussa les Arméniens, et parvint finalement à stabiliser les frontières avec les puissances occidentales. Le traité de Lausanne – 1923 – vint se substituer au traité de Sèvres »¹.

Aujourd'hui, la Turquie républicaine est intéressée aux régions qui étaient autrefois sous le contrôle de l'Empire ottoman. Les Balkans, le Caucase, l'Asie centrale, la Russie, l'Iran et le Monde Arabe font parties de son nouvel espace géopolitique.

II-3 : LA TURQUIE ET LES BALKANS

Depuis 1923, la politique étrangère turque repose sur les deux piliers : occidentalisme et anti-révisionnisme. Cette politique est devenue plus active depuis la fin de la guerre froide. En effet, avant 1990, la politique de la Turquie était centrée sur la Grèce, et les pays communistes étaient marginalisés. Après 1990, cette politique est devenue plus active d'autant que le poids de la Grèce dans la géopolitique turque a diminué car Athènes est occupée par ses démêlés dans les affaires de l'Albanie et de la Macédoine.

La Turquie s'est donc libérée pour trouver d'autres débouchés politiques et économiques dans les Balkans. En effet, le démembrement de la Yougoslavie et surtout l'agonie bosniaque l'ont beaucoup inquiété car leur instabilité est contraire à ses intérêts.

Ainsi elle a tout d'abord cherché l'intégrité territoriale de la Yougoslavie, et après la décomposition, elle cherche à promouvoir la stabilité, l'intégrité, et l'unité des nouveaux pays y compris la Yougoslavie².

Dans l'affaire bosniaque, la Turquie a mis beaucoup d'énergie pour garantir la stabilité du pays. Ainsi, elle a participé à la **FORPRONU** avec 1400 hommes et initié le groupe de contact au sein de la conférence islamique pour l'appui diplomatique et la reconstruction du pays. L'engagement turc dans l'affaire bosniaque ne s'explique pas par des raisons religieuses, mais uniquement par un besoin de politique étrangère. On l'a vu à la conférence de Londres s'opposer à la division de la Bosnie en trois pays dont un Etat musulman, et se prononcer en faveur de la fédération Bosnie-Croïtie.

Cette prise de position pourrait aussi s'expliquer par les raisons suivantes :

A/ La Turquie est consciente du fait que l'état d'esprit qui refuse d'accepter les musulmans de Bosnie à côté des catholiques et des orthodoxes conduira à fortiori à exclure les Turcs de la Communauté Européenne.

B/ Elle est consciente qu'elle ne sera jugée européenne que si elle est influente dans la région balkanique qui constitue aussi sa porte sur l'Europe.

¹ : Extrait tiré du « Dictionnaire de géopolitique » de Aymeric Chauprade et François Thuau (Ellipses 1998).

² : La Turquie n'a pas appuyé le Kosovo lors de la dernière crise, elle n'a pas participé aux opérations aériennes de l'OTAN contre la Serbie.

C/ Dans la région balkanique, la Turquie est contre tout changement des frontières par la force et notamment le changement par les minorités ; ce qui s'appliquerait aux autres minorités pourrait s'appliquer aux Kurdes qui constituent le quart de sa population.

Outre la Bosnie, l'Albanie est le deuxième pays qui entretient des rapports cordiaux avec la Turquie. L'appartenance de ce pays à l'espace historique ottoman, les affinités culturelles et religieuses qui lient les deux pays et aussi la place aussi bien économique que politique, qu'occupe dans les élites turques, une communauté immigrée de longue date, d'origine albanaise, en sont les raisons essentielles. On aime rappeler à Tirana la place privilégiée des Albanais dans la structure ottomane. Une trentaine de *vizirs* (ministres) étaient d'origine albanaise. Istanbul est considéré comme la ville la plus albanaise au monde : plus de 500 000 Albanais dans cette seule ville sur six millions dans toute la Turquie.

L'Etat turc s'efforce d'être présent en Albanie par d'autres biais, notamment en accueillant et en formant en Turquie même, dans ses écoles de guerre et académies militaires, quelques centaines de cadets albanais, mais aussi en instruisant la police. Les lignes aériennes turques (THY) relient Tirana à Istanbul cinq fois par semaine et il en est de même de la compagnie aérienne albanaise.

Sur le plan des clivages partisans, deux partis politiques sont pro-turcs à savoir le parti démocratique de Sala Berisha et le parti républicain qui lui est proche. Il y a à cela deux raisons essentielles : le P.D semble mieux implanté dans le Nord où est concentrée la population musulmane d'une part, mais aussi parce que les cadres de cette formation gouvernementale jusqu'à une date récente, seraient majoritairement « atlantistes », ce qui favoriserait le rôle de la Turquie dans le système de sécurité albanais.

II-4 : LA TURQUIE ET LE CAUCASE

L'indépendance des Etats du Caucase a beaucoup réconforté la Turquie. A l'époque même qui a suivi l'implosion de l'Union soviétique, certains responsables turcs parlèrent alors d'un « monde turc de l'Adriatique à la frontière ouest de Chine » et du « 21^{ème} siècle qui serait celui des Turcs ». Les pays du Caucase sont historiquement liés à la Turquie, cette dernière pouvant compter sur eux pour sortir de son isolement et pour conforter sa position géopolitique.

Sur le plan géographique, la Turquie n'a plus de frontière commune avec la Russie mais elle est toujours coupée de l'Asie centrale par l'Arménie et la Géorgie encore sous influence de Moscou. En effet, outre la présence de minorités russes dans le Caucase, la Russie profite de l'affaire du haut Karabakh et des religions catholique et orthodoxe pour s'implanter militairement dans ces pays et barrer toute liaison terrestre entre la Turquie et l'Azerbaïdjan qui constitue sa porte naturelle sur le monde turcophone de l'ex-URSS.

Aujourd'hui, l'objectif de la politique de la Turquie en Caucase est de maintenir la Russie en dehors de la région. Pour ce faire, les officiels turcs lancent deux slogans : « *Des économies libérales de marché* » et « *des régimes indépendants et démocrates* ».

Ces slogans qui reflètent les aspirations de la Turquie ont créé des problèmes dans la Transcaucasie. En effet, l'indépendance et la démocratie contrarient la Russie, le laïcisme et les anciens communistes inquiètent l'Iran.

Cette politique turque trop prometteuse risque de perdre le prestige et la confiance dans la région : étant pauvre et endettée, la Turquie serait incapable de remplir ses engagements car les crédits donnés sont empruntés à l'Occident.

La politique extérieure de la Turquie est affaiblie par une politique intérieure confrontée aux problèmes politiques et économiques :

Sur le plan politique, l'ingérence des militaires dans les affaires de l'Etat et l'émergence des islamistes freinent la liberté d'action du gouvernement.

Sur le plan économique, malgré un taux de croissance annuel de 5%, certaines faiblesses sont inquiétantes : dette extérieure de plus de 70 milliards de dollars, inflation, déficit des finances publiques et plusieurs dévaluations de la monnaie locale par rapport au dollar américain, dépense forcée de 7 milliards de dollars dans l'affaire kurde qui se solde d'ailleurs par des pertes humaines excessives¹ et une détérioration de l'image de la Turquie à l'étranger.

Consciente de ses faiblesses économiques et politiques, la Turquie a été l'initiatrice de la création de la zone de coopération économique de la mer Noire pour concentrer les efforts et consolider la stabilité de la région d'une part et contrecarrer le poids du Conseil de la Mer Caspienne animé par Téhéran d'autre part.

Créée en février 1992, la Zone de Coopération Economique de la Mer Noire (**ZCEMN**) a été officialisée le 25 juin 1992 à Istanbul par onze chefs d'Etats dont ceux du Caucase et des Balkans : turc, azéri, arménien, russe, ukrainien, roumain, bulgare, moldave, géorgien, grec et albanais. La déclaration d'Istanbul signée par les chefs d'Etats susmentionnés reprend les principes fondamentaux du Conseil de Sécurité et de Coopération de l'Europe.

Craignant le panturquisme dans la région, la Russie cherche maintenant à changer le traité européen des forces conventionnelles en sa faveur pour contrer toute éventuelle menace venant d'Ankara. La crise du Karabakh (§II-6-1) représente un danger qui pousse les deux pays à accroître leur méfiance et leur vigilance.

II-5 : LA TURQUIE ET L'ASIE CENTRALE

Pour la Turquie, la fin de la guerre froide est à la fois la satisfaction d'assister à la déroute de l'ennemi communiste et la crainte que cet événement lui fasse perdre le formidable atout que lui confère sa position géographique.

Face à cette nouvelle situation géopolitique, elle cherche à consolider l'indépendance des Etats de l'Asie centrale pour renforcer le cordon sanitaire qui la sépare de son ancien rival russe.

Pour ce faire, la Turquie accorde la priorité aux échanges économiques afin d'assurer la stabilité politique dans la région, elle met l'accent sur la complémentarité et non sur la concurrence entre les différents modèles de la coopération régionale. Ceci se traduit par une aide d'infrastructure (éducation, transport, télécommunication), et une aide diplomatique (Organisation de la Coopération Internationale, Organisation des Nations Unies et Zone de Coopération Economique de la Mer Noire).

Les efforts de développement de la Turquie dans la région restent fragiles et très dépendants de la communauté européenne. Cependant, la Turquie est en 1995 parmi les cinq premiers pays investisseurs dans la région². Les investissements privés turques dans la région sont évalués à 3,7 milliards de dollars.

Comparée à des pays comme l'Arabie Saoudite, l'Iran et le Pakistan, la Turquie se distingue par la présence d'un secteur privé avec son savoir-faire, son esprit d'entreprise et son expérience de l'étranger notamment dans les domaines des prestations de services et des services publics. Cependant, les échanges entre la Turquie et les pays de l'Asie centrale sont entravés par l'appartenance de ces pays à la *zone rouble*, ce qui n'empêche pas Ankara à fournir un soutien technique et financier pour contribuer aux efforts de restructuration des économies de leurs partenaires ; mais son action reste limitée par les faiblesses de ses moyens.

Profitant de cette faiblesse économique, de l'hésitation des hommes politiques et de l'indifférence de l'opinion publique, les islamistes turcs sont devenus très actifs par leurs fondations bénévoles : Mosquées, écoles religieuses et aides substantielles. Ces actions bénévoles sont fortement médiatisées par le quotidien turc *Zaman* de tendance islamiste largement diffusé dans tous les pays de la région.

¹ : Plus de 30 000 morts parmi la population civile depuis 1982.

² : Référence : Le quotidien Gumhuriyet du 19 octobre 1994.

La Turquie, qui s'efforce de neutraliser leur action sur son propre territoire, a tendance à fermer les yeux sur leurs activités en Asie centrale pour contrer les efforts des islamistes iraniens et saoudiens dans la région.

Sur le plan culturel, l'alphabet constitue un enjeu de taille. Aujourd'hui, l'adoption de l'alphabet latin est acquise à peu près partout et la Turquie y est pour quelque chose (l'alphabet latin a remplacé l'alphabet arabe).

Profitant de son satellite TURKSAT, la Turquie diffuse ses programmes dans tous les pays de l'Asie centrale. En outre, elle accueille plus de 10,000 étudiants d'Asie centrale (environ 2,000 de chaque pays) et quelques centaines de cadets militaires.

Pour marquer son rôle politique dans la région, la Turquie a abrité les deux sommets des pays turcophones organisés successivement en 1992 et 1994.

Lors des deux sommets, les pays participants¹ ont affirmé leur attachement aux principes fondamentaux de l'OSCE, et notamment ceux qui appellent à la résolution du problème azéro-arménien par des moyens politiques ; la déclaration commune souligne aussi des échanges de vue entre les chefs d'Etats au sujet des questions de la Bosnie et Chypre. Le message est adressé à la Russie, perçue comme une sérieuse menace pour la stabilité de la région.

En effet, la question du Karabakh montre la volonté des Russes à jouer un rôle dans la région et l'incapacité de la Turquie à soutenir l'Azerbaïdjan qui constitue sa porte historique sur les pays de l'Asie centrale. Son rôle se limite à mobiliser des instances internationales comme l'ONU et la CSCE, sans parvenir à un résultat tangible.

Outre les enjeux stratégiques dans la région, la Turquie est intéressée par deux enjeux géopolitiques majeurs à savoir le tracé de l'oléoduc kazakh et azéri et celui du gazoduc turkmène. Plusieurs solutions sont envisagées, dont celle traversant le territoire anatolien afin d'acheminer le pétrole par les ports turcs de la Méditerranée.

La Russie, intéressée par les mêmes enjeux, s'oppose à toute solution turque (ou américaine) pour l'acheminement du pétrole sur un territoire qui faisait autrefois une partie de son empire soviétique. Elle défend sa propre solution qui consiste à raccorder la Mer Caspienne à la Mer Noire en vue d'atteindre la Méditerranée et d'empêcher ainsi les choix qui servent les intérêts occidentaux par la réalisation de voies turque et pakistanaise.

La solution russe se résume d'une part en un projet d'association des pays de la C.E.I. avec la Russie pour la modernisation des oléoducs existants, et d'autre part en un tracé d'un autre tronçon via le Kazakhstan ou l'Azerbaïdjan vers le nord de la Mer Caspienne. Les oléoducs atteindraient le port russe de Novorossisk en Mer Noire avant de traverser la Bulgarie pour déboucher finalement sur un port grec en Méditerranée².

La Turquie peut toujours compter sur un Occident qui la considère l'un des mandataires de sa politique vers l'Asie centrale, car elle est susceptible d'entraver l'action de l'Iran, d'autant qu'elle a fait preuve de son rôle d'élément stabilisateur dans certaines crises régionales comme celles des Balkans.

Consciente du poids des enjeux dans son espace géopolitique, la Turquie privilégie l'approche bilatérale avec chacune des républiques turcophones, pour ne pas irriter la Russie dont elle craint la puissance militaire.

¹ : Les pays turcophones sont au nombre de cinq : Azerbaïdjan (Transcaucasie), Ouzbékistan, Kazakhstan, la Kirghizie et le Turkménistan.

² : La Russie écarte l'Ukraine de son tracé, Moscou considère que ce pays est peu sûr en raison de son rapprochement excessif de l'occident d'une part et d'Ankara d'autre part. L'Ukraine et la Turquie ont signé un traité d'amitié et de coopération lors de la visite effectuée par le président Kravtchouk à Ankara en 1992.

II-6 : LA TURQUIE ET LA RUSSIE

Après l'effondrement de l'Union soviétique en 1990, la rivalité traditionnelle entre la Russie et la Turquie semble céder la place à un partenariat qui pourrait déboucher sur une géopolitique d'équilibre et de stabilité dans une région eurasiatique qui s'étend de la Turquie jusqu'à la mer de Chine¹.

Pour rassurer Moscou, les dirigeants turcs ont affirmé leur refus au panturquisme et leur neutralité dans le conflit arméno-azerbaïdjanais. Coté russe, le Kremlin a déclaré vouloir entretenir des relations de coopération et de bon voisinage avec ses deux voisins turc et iranien².

En 1992, le ministre russe des affaires étrangères A. Kosyrev soulignait l'importance de la Turquie dans le règlement des problèmes du Caucase et de l'Asie centrale ce qui explique leur position commune sur le conflit du Nagorny Karabakh.

La Russie a apporté son soutien au projet du marché de la Mer Noire et s'est montrée favorable à la restructuration de l'espace qui autrefois faisait partie de son Empire.

Ce nouveau climat politique a encouragé la coopération entre les deux pays et s'est traduit par la signature d'un protocole sur le développement des échanges en 1992 afin de promouvoir tous les domaines économiques et notamment ceux de l'énergie et de l'industrie d'armement. Une année après, la Turquie s'est située au quatorzième rang parmi les pays importateurs de produits russes.

Sur le plan militaire, l'application du traité de Paris sur le désarmement conventionnel de novembre 1990 a eu pour effet le redéploiement des forces russes qui étaient implantées dans la région, ce qui a apaisé les tensions qui ont existé du temps de la guerre froide.

En 1994, la méfiance est de nouveau apparue et les litiges se sont multipliés entre les deux pays. La Russie semble ne pas accepter de partager son influence avec une autre puissance sur une région, qui était autrefois sous son contrôle exclusif.

II-6-1 : Le conflit du Karabakh (carte10)

L'émergence du conflit sur le Karabakh a été à l'origine des tensions entre les deux pays. Dès 1993, les deux pays ont commencé à s'accuser mutuellement d'ingérence dans ce conflit. En août de la même année, l'évolution du combat et le succès militaire des Arméniens ont poussé la Turquie à mettre ses troupes en état d'alerte. La Russie a réagi énergiquement en condamnant la Turquie soupçonnée de soutenir l'Azerbaïdjan.

Les deux pays se trouvent donc de nouveau en position d'adversaires par l'intermédiaire d'Etats interposés et antagonistes.

Il est à signaler que la force de paix déployée au Karabakh est constituée seulement de russes et la Turquie demande qu'elle soit internationale. Bien que Moscou cherche à faire participer le monde extérieur aux négociations pour résoudre le conflit, elle refuse la participation d'Ankara et du groupe de Minsk de la C.S.C.E dont la Turquie est membre.

Lorsque cette dernière a décidé lors du sommet de Budapest (décembre 1994) de mettre en place une force multinationale, la Russie a gardé le contrôle de cette force ce qui, aux yeux d'Ankara, ne change rien à la situation.

Dans son concept de politique étrangère publié en décembre 1992, la Russie revendique clairement des droits privilégiés sur le territoire de l'ex-URSS et insiste auprès de la

¹ : En mai 1992, le Premier ministre turc de l'époque Sulaiman Demirel, s'est rendu à Moscou pour signer un traité sur le fondement des relations bilatérales présenté comme marquant le début d'une ère nouvelle. Cette visite a été précédée puis suivie par de nombreuses rencontres entre les ministres des affaires étrangères. En septembre 1993, Mme Ciller, alors élue Premier ministre, a inauguré le programme de ses visites à l'étranger par un déplacement à Moscou.

² : En novembre 1991, la Russie a signé avec l'Iran un mémorandum de coopération. En septembre 1992, Moscou a livré des sous-marins à Téhéran et ce malgré les protestations de Washington.

communauté internationale leur reconnaissance. Ce concept pourrait traduire la méfiance russe à l'égard de la politique turque dans la région.

II-6-2 : L'enjeu de la Géorgie et l'Azerbaï djan

La politique de la Russie à l'égard de la Turquie est désormais orientée vers l'endiguement. En effet, dès l'automne 1993, elle a poussé la Géorgie et l'Azerbaïdjan à adhérer à la communauté des Etats indépendants (CEI) ce qui lui a permis une nouvelle ouverture sur le territoire turc¹.

Le ralliement de l'Azerbaïdjan à la Russie pourrait s'expliquer par l'apparition sur la scène des événements suivants :

- Le soutien russe à l'Arménie dans le conflit du Karabakh aurait conduit à un chantage, obligeant ainsi l'Azerbaïdjan à changer de camp.
- La prise du pouvoir par le nouveau président azéri Aliev, un ancien communiste favorable à un rapprochement avec la Russie.
- La création par Moscou d'un foyer de tension en Abkhazie pour ramener l'Azerbaïdjan au sein de la communauté des Etats indépendants.

Ainsi, cette nouvelle politique russe a provoqué l'inquiétude de la Turquie dont la méfiance est encore accentuée par la demande formulée par Boris Eltsine aux signataires du traité de Paris sur le désarmement conventionnel afin d'autoriser son pays à dépasser les plafonds fixés dans le Caucase du Nord.

La Turquie a protesté contre cette politique et rappelé que la stabilité de la région doit reposer sur une coopération triangulaire au lieu d'une concurrence et qu'elle doit jouer un rôle dans la région en raison de ses liens particuliers avec une Asie centrale turcophone et musulmane.

II-6-3 : Le tracé des oléoducs

Le litige sur le tracé des oléoducs pléonasme de la Mer Caspienne confirme clairement que la concurrence a remplacé le partenariat entre les deux pays. La Russie s'oppose à tout tracé proposé par Ankara ou ses alliés occidentaux (voir § II-5) et se réfère toujours aux accords conclus du temps de l'URSS pour affirmer que ses intérêts doivent être pris en compte par l'Occident.

II-6-4 : Le problème des détroits

L'Histoire turco-russe est lourde de treize guerres qui ont eu toutes pour enjeu l'accès de la Russie à la Méditerranée sans entraves (conditions de passage) dans les détroits turcs :

- La guerre de 1768-74 (ottomans-russes) s'est soldée par la victoire de la Russie et la signature du traité du Küçük-Kajnarca lui donnant le droit de libre navigation.
- La guerre de 1877-78 a été le début de la fin de l'Empire ottoman. Outre la garantie de la libre navigation dans les Dardanelles, cette guerre s'est soldée par la libération de la majorité des pays balkaniques. Le traité de *San Stefano* (mars 1878) accordait l'indépendance à la Serbie, au Monténégro et la Roumanie ainsi que la création d'une principauté autonome en Bulgarie.

Aujourd'hui, le litige sur les oléoducs semble être lié à celui des détroits. En 1993, la Turquie a annoncé de nouvelles règles de passage du Bosphore. Ces règles, qui seraient exigées par des raisons de protection de l'environnement, ont été mises en application le premier juillet 1994. Aussitôt saisie de l'information, la Russie a protesté contre la révision unilatérale des accords de Montreux de 1936.

¹ : La Géorgie a mis à la disposition de la Russie trois bases militaires. Les deux pays ont signé un traité de défense commune des frontières méridionales de la Géorgie.

En outre, Moscou a soupçonné Ankara de se servir des détroits pour exercer sur elle des pressions afin de l'amener à faire des concessions dans le litige des oléoducs¹.

II-7 : LATURQUIE ET LE MONDE ARABE

II-7-1 : CONTEXTE HISTORIQUE

Dès le 16^{ème} siècle, les Turcs se sont installés dans le Monde Arabe pour instaurer le pouvoir *califal* qui existait après la mort du prophète, créant ainsi un Empire immense réparti sur trois continents (Asie, Europe, Afrique) et baigné par six mers (mer Noire, Adriatique, Méditerranée, mer Egée, mer Rouge et Golfe Persique).

Durant les deux derniers siècles de son existence, l'Empire ottoman a dû faire face aux assauts de son ennemi traditionnel, la Perse, ainsi que d'autres nouvelles puissances qui cherchent à s'emparer du maximum de territoire :

- La Russie qui cherche à déboucher sur la Méditerranée en s'appuyant sur les minorités slaves et orthodoxes de l'empire en déclin.
- Les Autrichiens qui veulent avoir des ports sur la Méditerranée et la mer Egée (Salonique) après la libération des Balkans de la menace islamique.
- Les Français, les Anglais et les Italiens qui visent à se partager l'Afrique du Nord, l'Afrique australe et le proche et moyen Orient.

Pour lutter contre son démembrement, l'Empire ottoman a tenté à de nombreuses reprises, mais sans succès, de profiter de son pouvoir *califal* pour saper l'émancipation des Arabes et les inciter au le *djihad* contre les puissances occidentales chrétiennes et 'ennemies' de l'islam. En conséquence de la réticence arabe, l'Empire ottoman n'a cessé de céder du terrain. L'émancipation de la Grèce et de la Serbie à partir de 1830, la guerre italo-turc en Tripolitaine (1911-1912) puis les guerres balkaniques de 1912 n'ont fait que rétrécir d'avantage le territoire du *Califat* (carte 8).

Lors de la Première Guerre mondiale, la Turquie s'est alignée sur l'Allemagne mais la fin de la guerre s'est soldée par un démembrement généralisé de l'Empire ottoman, conformément aux ambitions et aux traités secrets des grandes puissances. Ce démembrement a été officialisé par le traité de Sèvres 1920 qui réduit l'ex Empire au seul plateau anatolien.

Profitant d'une réaction nationaliste, Mustapha Kemal 'Atatürk' a pu chasser les Italiens et les Grecs de l'Anatolie et de Thrace occidentale, les Français de la Cilicie et les Arméniens de la région du Nord Est. Le traité de Lausanne s'est substitué à celui de Sèvres en 1923.

Mustapha Camel Atatürk a toujours considéré que les Turcs ont été trahis par les Arabes qui ont adhéré au principe des nationalités utilisé et promu par les puissances occidentales. Sa rancune pour les Arabes serait à l'origine du renforcement de l'écriture arabe par l'alphabet latin, du remplacement de l'islam par la laïcité pour orienter la Turquie moderne vers l'Occident en vue de l'attacher définitivement à l'Europe².

Après l'indépendance des pays arabes, leurs rapports avec la Turquie restent largement marqués par l'histoire, ils oscillent entre la méfiance et l'indifférence voire même une hostilité provoquée par des revendications territoriales.

Pour la majorité des Arabes, la Turquie est la 'fille' héritière de l'Empire ottoman qui a été à l'origine de leurs misères et la cause de leur colonisation par les puissances occidentales.

Depuis la seconde guerre mondiale, les rapports arabo-turcs se sont améliorés pour passer de la méfiance et du désintérêt politique à un rapport d'équilibre fondé essentiellement sur des échanges économiques et commerciaux.

¹ : Le 30/6/94, la Russie a envoyé au gouvernement turc un mémorandum pour protester contre la révision de la réglementation (the independent du 10 août 1993)

² : Suite à l'abandon de l'alphabet arabe et de l'épuration de la langue turque de nombreux vocables arabes, la presse d'Istanbul titre nettement et clairement « adieu l'orient » (Rôle géostratégique de la Turquie : page 28).

En 1990, les relations se sont de nouveau détériorées en raison de revendications territoriales, de la distribution d'eau fluviale et de sécurité.

II-7-2 : L'ENJEU TERRITORIAL

Le début des mouvements nationalistes arabe au 19^{ème} siècle a été perçu par les Turcs comme un coup de poignard dans le dos de l'Empire ottoman.

Indépendante en 1924, la Turquie a gardé du mépris aux Arabes et a même essayé de s'opposer ou de retarder leurs indépendances. C'est elle qui émis à l'ONU un vote défavorable à la décolonisation de la Tunisie et de l'Algérie et s'est trouvée ainsi confrontée aux pays arabes lors du vote sur Chypre et du différend syro-turc.

Si la relation de la Turquie avec les pays arabes est généralement tendue, ses relations avec la Syrie et l'Irak sont d'une autre complexité et d'une autre ampleur. L'enjeu territorial entre ces trois pays puise ses origines dans l'Histoire.

Dans son livre *méthodes de la géopolitique*, François Thual nous a exposé les faits qui sont à l'origine du litige territorial entre la Turquie et ses voisins arabes :

« ... Une nouvelle frontière de la Turquie entérinée par le traité de Lausanne, marquait une stabilisation territoriale importante pour ce pays. Elle s'avérait aussi avantageuse par rapport au désastreux traité de Sèvres. Deux régions restaient cependant en suspens, celle du Sandjak d'Alexandrette, peuplée d'Arabes et occupée par la France, et celle de Kirkuk considérée comme turque et occupée par l'Angleterre. En 1939, le gouvernement français, soucieux d'empêcher la Turquie de se tourner vers Hitler lui céda le Sandjak d'Alexandrette. Par contre, en 1932, l'Angleterre trancha le problème de Kirkuk en l'incorporant au nouveau pays que l'on venait de construire en Mésopotamie : l'Irak ».

En 1936, la Turquie a reconnu la souveraineté de l'Irak sur la région de Kirkuk (El Moussol) en dépit de nombreuses voix de nationalistes turcs appelant à s'approprier cette région riche essentiellement en pétrole. Le slogan « Moussol-Hatay-Chypre » est toujours vivant.

La région d'Alexandrette est toujours revendiquée par la Syrie ce qui s'est traduit très souvent par des tensions et des mouvements de troupes des deux cotés de la frontière.

Aujourd'hui la situation d'un Irak accablé par un embargo et menacé par le démembrement est très préoccupante pour la Turquie en raison des enjeux économiques et sécuritaires qui en découlent. Toute éventuelle émancipation du Kurdistan irakien est perçue comme une menace à l'intégrité territoriale de la Turquie. La revendication de Kirkuk est du moins, pour le moment, écartée.

II-7-3 : L'ENJEU DE LA SECURITE

Pour les Arabes, la Turquie représente une sérieuse menace pour leur sécurité et leur intégrité territoriale. Cette menace est due essentiellement à son appartenance à l'OTAN et à son alliance avec Israël, leur ennemi le plus redoutable.

En effet, par son appartenance à l'Alliance Atlantique, seule superpuissance militaire après l'effondrement de l'Union soviétique, la Turquie est perçue comme le canon de l'Occident qui est pointé sur le monde arabe et qui peut frapper sa porte à bout portant.

Durant la guerre du Golfe (*opération tempête du désert*) et sous la pression des Etats Unis, le Monde Arabe a été divisé en deux blocs politiques : un bloc qui s'est prononcé pour un règlement pacifique de la crise (invasion du Koweït par l'Irak), un deuxième qui a appuyé la guerre contre Bagdad ; certains pays se sont même intégrés au sein de la coalition et ont participé aux opérations.

Sans aucune volonté de leur part, ces derniers pays se sont trouvés être des alliés pour la Turquie qui abrite les bases arrières de l'OTAN et dont la frontière forme l'une des lignes de fronts pour attaquer l'Irak.

Le Koweït étant libéré, La guerre est terminée, mais les avions de la coalition (désormais réduite au duo Etats-Unis – Grande Bretagne) continuent à décoller de la base aérienne d'Ençerlik pour frapper l'Irak et faire respecter les zones d'exclusion aériennes tracées et imposées par la coalition anglo-saxonne, sans aucune consultation de l'ONU.

Jusqu'à ce jour, plus de 20 000 sorties aériennes sur l'Irak depuis la fin de la guerre en 1990, ont été menées à partir de la base d'Encirlik. Ces attaques soutenues, et presque quotidiennes, ont permis à la Turquie de profiter de la situation pour pénétrer à plusieurs reprises dans le territoire irakien, et réprimer les combattants du **P.K.K**¹.

Face à cette situation, les pays arabes sont de plus en plus inquiets de voir l'équilibre des forces basculer en faveur de la Turquie qui devient une puissance régionale inquiétante et menaçante pour leurs intérêts et leur sécurité.

Ces sentiments d'inquiétude ont été aggravés par l'alliance stratégique de 1996 entre la Turquie et Israël. Cette alliance est perçue par les Arabes comme un endiguement qui risque de changer la géopolitique et les rapports de force dans toute la région de Moyen Orient.

La relation de la Turquie avec les Juifs du proche Orient remonte à la fin du 15^{ème} siècle lorsque l'Empire ottoman réservait un accueil généreux aux Juifs expulsés d'Espagne par les Rois catholiques. Cet événement a été commémoré par la Turquie avec la participation de nombreuses organisations juives en 1992.

Lors de la création de l'Etat d'Israël en 1948, la Turquie a été le premier pays musulman à reconnaître cette entité en 1949. Depuis cette reconnaissance, les relations de coopération économique et politique n'ont cessé de s'accroître entre les deux pays.

En 1992, la coopération économique est devenue plus étroite lorsque la Turquie a envisagé le développement d'un accord de promotion du tourisme dans le proche Orient, y compris Israël. Un autre accord de coopération dans la lutte antiterroriste a été signé par les deux pays lors de la visite du Premier ministre turc à Tel Aviv en 1994.

En 1996, la relation de la Turquie avec le monde arabe s'est beaucoup dégradée lorsque Ankara a signé des accords de coopération militaire et économique avec l'Etat d'Israël².

Il s'agit de la réalisation d'un gigantesque programme pour alimenter l'Etat hébreu en eau et en électricité, en échange d'un transfert de technologie à la Turquie.

Sur le plan militaire, l'application de ces accords a été exprimée par des manœuvres navales conjointes et par des facilités offertes à Israël pour l'entraînement de ses pilotes dans l'espace aérien turc, en échange de la modernisation de l'aviation de chasse d'Ankara.

Face à cette nouvelle situation, les pays arabes se sont sentis plus que jamais menacés et ont affiché de très vives protestations. La coopération entre les deux pays a été perçue comme une manœuvre à trois objectifs stratégiques :

- La formation d'une nouvelle alliance destinée à affaiblir les pays arabes. Depuis sa création, l'Etat d'Israël a toujours essayé d'endiguer les Arabes de la région par des alliances avec la Turquie, l'Ethiopie et l'Iran du Shah.

- L'affaiblissement de la Syrie en vue de l'amener à céder des concessions dans l'affaire du plateau du Golan et à renoncer à ses revendications sur l'Alexandrette.

- Des pressions accrues sur tous les Arabes pour les forcer à normaliser leurs relations avec Israël et à adhérer au plan de paix tel qu'il sera défini par Tel Aviv et Washington.

Aujourd'hui, les relations arabo-turques restent très tendues en dépit des efforts déployés par le président égyptien Hosni Moubarek et le secrétaire général de la Ligue Arabe pour apaiser

¹ : La Ligue des Etats arabes a condamné les incursions turques en territoire irakien. Le thème relatif à l'intégrité territoriale de l'Irak a été toujours à l'ordre du jour du Conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue.

² : Suite aux accords de coopération, le ministre de la défense turc a effectué une visite de travail à Tel Aviv, quelques semaines plus tard, son homologue Ishak Mordakhaï s'est rendu à Ankara. Les chefs d'Etats Majors des armées des deux pays se sont rencontrés à deux reprises durant la même année.

les tensions. La Turquie et les pays arabes abordent le 21^{ème} siècle dans un climat de méfiance mutuelle.

II-7-4 : L'ENJEU DE L'EAU

Le 23 mai 1993, la Turquie a commencé les travaux de construction du barrage Atatürk qui constitue l'élément essentiel du *Güneydogu Anadolu Projesi (GAP)*. Ces travaux sont effectués sur la partie turque du Tigre et viennent compléter les travaux déjà achevés sur l'Euphrate dont l'inauguration s'est déroulée le 25 juin 1992.

Pour la Turquie, il s'agit de transformer économiquement une vaste partie du sud-est Anatolien ensermée entre le Tigre et l'Euphrate¹.

La réalisation de ce projet serait une option stratégique dont la portée dépasse largement l'intérêt économique pour viser trois objectifs majeurs :

- Construire un gigantesque projet dans une région kurde extrêmement défavorisée et délaissée est la meilleure réponse que la Turquie pourrait apporter pour saper les revendications d'autodétermination du **P.K.K.**
- Contrôler le débit d'eau serait un moyen efficace pour exercer la pression sur deux pays arabes voisins à moitié désertique (la Syrie et l'Irak), considérés comme ennemis traditionnels dépendants en eau des fleuves en question. L'objectif est de les amener à soutenir sa politique intérieure (lutte contre le P.K.K.), régionale et internationale.
- Disposer de ressources hydrologiques et électriques suffisantes pour répondre aux besoins géopolitiques. La Turquie prévoit l'alimentation d'Israël en eau (traité de coopération de 1996) et de l'Asie centrale en électricité.

Dès la mise en application du **GAP**², la Syrie et l'Irak ont protesté contre ce qu'ils appellent le « *levier hydraulique turc* » qui constitue selon eux un acte de violation du droit international.

En réponse aux pays concernés, et à l'inquiétude de la ligue arabe, Ankara fait valoir un acte légitime qui rentre dans le cadre de sa souveraineté nationale³.

Pour les pays contestataires, le litige est posé en termes juridiques ; il relève du droit international public puisqu'il met en présence des Etats souverains et que l'objet en est un fleuve qualifié de multinational.

La Turquie rejette le terme multinational et insiste sur le fait que le droit international stipule que l'Etat sur lequel un fleuve prend naissance a un droit de souveraineté sur ses eaux, l'eau qui traverse une frontière ne fait pas partie des ressources naturelles partageables.

Pour ne pas polémiquer sur un sujet controversé, il serait mieux de se référer à la Commission du Droit International des Nations Unies (**CDI**), qui a défini dans son article **nr2** le cours d'eau international comme suit :

- a) *L'expression « cours d'eau international » s'entend d'un cours d'eau dont des parties se trouvent dans des Etats différents.*
- b) *L'expression « cours d'eau » s'entend d'un système d'eaux de surface et souterraine, constituant du fait leurs relations physiques un ensemble unitaire et aboutissant à un point d'arrivée commun.*
- c) *L'expression « Etat du cours d'eau » s'entend d'un Etat dans le territoire duquel se trouve une partie d'un cours d'eau international.*

¹ : La partie du territoire ensermée entre le Tigre et l'Euphrate couvre une superficie de 74 000 Km², soit une surface grande comme la Belgique.

² : Le GAP est un vaste projet qui prévoit la construction de 21 barrages et 17 centrales électriques. Le coût total du projet est estimé à 20 milliards de dollars.

³ : Le président turc Sulaiman Demirel a très souvent rappelé : « *pour la Turquie, l'eau est une richesse nationale qu'elle entend exploiter à son profit, comme ses voisins arabes exploitent leur pétrole à leur convenance* ».

Le Tigre et l'Euphrate, qui prennent naissance en Turquie, traversent la Syrie et l'Irak pour se rejoindre et former le Chatt El Arab, sont un cours d'eau international.

Ainsi, le projet de la **CDI** présenté à l'assemblée générale de l'**ONU** en 1992 appelle la Turquie à respecter les droits des chacuns des Etats d'aval y compris les accords antérieurs.

Il est à signaler par ailleurs que la Cour Internationale de Justice (**C.I.J**), dans son arrêt dans l'affaire de l'*Oder*, a considéré que l'expression « *fleuve international* » s'applique à tout système fluvial y compris les affluents purement nationaux.

Le 18 décembre 1992, et suite à de nombreuses et difficiles négociations, la Turquie et la Syrie sont parvenues à conclure un accord sur la gestion de l'eau de l'Euphrate. Cet accord prévoit l'engagement de la Turquie à maintenir le débit du fleuve à 500 mètres cubes par seconde en moyenne annuelle sans rien préciser sur la qualité de l'eau qui, selon certains experts, pourrait faire l'objet d'une sérieuse pollution engendrée par le projet du **GAP**.

Malgré les efforts diplomatiques déployés par les organisations régionales et internationales pour régler la crise, l'enjeu de l'eau entre la Turquie et ses voisins demeure une source de tension et un problème géopolitique majeur.

Lors de l'inauguration du barrage Atatürk le 25 juillet 1992, le Premier ministre turc de l'époque, Sulaiman Demirel, a déclaré que « *la Syrie et l'Irak n'ont pas plus de droits sur les eaux turques que la Turquie sur leur pétrole* ».

II-8 : LE PROBLEME KURDE

Le traité de Sèvres (août 1920) prévoit la reconnaissance d'une identité kurde dans le Sud Est de l'Anatolie. Dans la même année, Kemal Atatürk a persuadé les Kurdes de se battre à son coté en leur promettant l'indépendance dès la reconquête des territoires turcs. A la fin de la guerre, Atatürk n'a pas tenu sa promesse et même le traité de Lausanne de 1924 qui s'est substitué à celui de Sèvres a ignoré le droit des Kurdes à l'autodétermination.

Dès 1982, les Kurdes ont créé le parti séparatiste des travailleurs de Kurdistan (**P.K.K**) dont la branche militaire s'est très vite organisée en guérilla contre l'armée turque tout en conduisant des opérations terroristes contre la population civile.

Entre 1984 et 1996, le bilan des pertes subies par la Turquie s'avère dramatique : sur le plan personnel, plus de 20.000 victimes ont été enregistrées et le conflit a engendré une émigration massive qui a aggravé les disparités régionales, doublé la population des villes de l'Est, et gonflé celle des métropoles de l'Ouest dont 40% vit en habitat précaire.

Sur le plan économique, le coût journalier du conflit est estimé à plus de quatre millions de dollars ce qui s'est traduit par une forte inflation (de l'ordre de 79.8% en 1996) et une dette extérieure la plus forte du monde (75 milliards de dollars en juin 1996).

Profitant de l'absence de l'autorité de Bagdad sur le Kurdistan irakien, les opérations offensives turques se sont multipliées contre les camps du **P.K.K** au nord de l'Irak provoquant ainsi la protestation des pays arabes¹.

Durant les dernières années, les pays voisins de la Turquie se sont servis du problème kurde pour exercer une pression sur la Turquie afin de réaliser certains objectifs géopolitiques .

En 1992, lorsque la Turquie s'est ingérée dans le conflit arméno-azébaïdjanais sur le haut Karabakh, la Russie a répondu par la rétorsion en abritant plusieurs organisations kurdes dont le **P.K.K**.

La Grèce et la Syrie, ennemis traditionnels de la Turquie, ont toujours joué la carte kurde pour amener Ankara à faire des concessions territoriales relatives à Chypre et au Sandjak d'Alexandrette.

¹ : En mars 1996, l'incursion turque au nord de l'Irak a provoqué la mort de 2500 Kurdes, la Turquie a menacé d'établir une ceinture de sécurité au nord de l'Irak à l'instar de celle israélienne établie au sud de Liban. En 1997, un contingent turc de 50 000 hommes appuyé par l'aviation et des blindés, a fait plus de 800 victimes kurdes.

En 1999, la Turquie a accusé la Syrie d'abriter le chef du PKK Abdallâh Ocalan et de mettre à sa disposition des camps d'entraînement, ce qui a amené les deux pays au bord de la guerre. C'est grâce à la médiation de l'Égypte que la crise a été dénouée ; Ocalan a été donc expulsé de Damas. Trois mois plus tard, le chef du PKK a été capturé à Nairobi. Conduit en Turquie, il a été jugé et condamné à mort ; une procédure de cassation est en cours.

II-9 : LA TURQUIE ET L'OCCIDENT

II-9-1 : LA TURQUIE ET L'UNION EUROPEENNE

Les traités de Rome, de l'acte unique européen (**AUE**) et de *Maastricht* stipulent que « *tout pays européen peut demander à devenir un membre de la communauté* ». La Turquie, membre associé de l'union européenne depuis 1964, a demandé en 1989 son adhésion comme membre à part entière mais cette demande lui a été refusée.

Au moment où les Européens parlent de la « *maison commune européenne* », de la « *confédération européenne* » et de « *l'Europe à géométrie variable* », il est légitime de savoir quelles seraient les raisons de ce refus.

- La première raison serait d'ordre géographique, car située entre l'Europe et l'Asie, entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le Sud, la Turquie n'est pas considérée comme européenne. Il est à signaler par ailleurs que ni l'article 237 du traité de Rome, ni l'article zéro du traité de Maastricht n'ont donné une définition officielle du terme « *europpéen* ».

- La deuxième raison serait d'ordre culturel et religieux car la Turquie est formée de plusieurs identités orientales et occidentales d'une religion musulmane. En dépit d'une laïcité constitutionnelle, le risque du fondamentalisme est perçu par l'Europe comme l'une des menaces auxquelles elle sera confrontée au 21^{ème} siècle.

- La raison politique est aussi l'un des paramètres qui expliquent le rejet de la demande d'adhésion à la communauté européenne.

Après l'implosion du bloc communiste, l'union européenne semble privilégier l'adhésion des pays baltes et les anciens satellites de l'union soviétique. En 1994, le ministre français des affaires étrangères déclarait à la presse que « *le conseil européen de Copenhague a dressé une liste de dix pays appelés à rejoindre l'union : il s'agit de six pays de l'Europe centrale et orientale, des pays baltes et de la Slovaquie... Chypre et Malte feraient partie du prochain train de négociation d'adhésion* »¹. L'exclusion de la Turquie pourrait aussi s'expliquer par l'opposition de la Grèce, pays membre de l'union hostile à la Turquie pour des raisons historiques et géopolitiques dont Chypre est l'enjeu principal.

- Deux autres raisons sont très souvent citées par les membres de l'Union Européenne, celle des droits de l'homme empoisonnée par une minorité kurde exclue par le gouvernement et parfois réprimée par des généraux très influents sur le régime d'Ankara ; et celle d'une économie marquée par une inflation galopante ce qui ne satisfait pas aux critères d'adhésion exigés.

Lors de sa participation au colloque organisé en 1994 par l'Institut des relations internationales et stratégiques (**IRIS**), l'ambassadeur Turc Tansug Bleda a rappelé l'importance de la Turquie pour l'Europe en signalant que « *les nouveaux horizons qui s'offrent à la Turquie constituent autant d'instruments complémentaires à l'intégration européenne et confèrent à notre pays un rôle particulier dans l'extension et l'affirmation de l'espace européen...L'Europe doit saisir la chance historique qu'elle a manqué depuis le 19^{ème} siècle et réconcilier l'islam à travers le seul Etat laïc du monde musulman* » puis il a exprimé l'inquiétude de son pays en soulignant : « *...Un partenariat ou une coopération stratégique dénués de perspective d'adhésion accroîtra le sentiment d'exclusion au sein de l'opinion publique turque et constituera une contradiction flagrante à la finalité même de nos*

¹ : Article d'Alain Juppé « Repenser l'Europe » paru dans le Monde du 18 novembre 1994.

relations avec l'union européenne... saint Exupéry aurait sans doute souligné à cet égard que ce n'est pas l'impossible qui désespère le plus, mais le possible non atteint ».

II-9-2 : LA TURQUIE ET LE CONSEIL DE L'EUROPE

La Turquie est membre du Conseil de l'Europe depuis 1949, elle a su préserver sa place malgré l'interruption de la vie politique démocratique suite au coup d'Etat des années 1970.

L'histoire de la Turquie au sein du Conseil Européen est marquée par plusieurs incidents dont le dernier est celui de 1990. En effet, le rapport établi par les experts du conseil sur la torture en Turquie a été à l'origine d'une crise politique avec Ankara.

Dans sa réponse aux interrogations des membres du conseil, la Turquie a exclu toute action de torture tout en se référant à l'article 15 de la convention des droits de l'homme qui autorise un Etat membre à ne pas honorer ses engagements sur certain nombre de libertés (réunions, presses, associations...)¹.

En 1994, la Turquie a été exclue temporairement du conseil suite à l'incarcération de six députés kurdes, puis elle a fait l'objet de la résolution 1041(1994) sur les conséquences de la dissolution du parti de la démocratie (pro kurde).

Aujourd'hui, la condamnation à mort d'Abdullah Ocalan chef du PKK² a de nouveau affecté la relation de la Turquie avec le Conseil Européen qui a demandé le jugement du chef rebelle par la cour européenne de justice.

II-9-3 : LA TURQUIE, L'OTAN ET LES ETATS UNIS D'AMERIQUE

Si la Turquie participe au Conseil de l'Europe, celui ci n'a pas la puissance réelle de l'OTAN qui constitue son lien effectif majeur avec l'occident. L'adhésion de la Turquie a été imposée par deux facteurs géopolitiques de grandes importances :

- La peur de la Turquie de son voisin russe serait à l'origine de son adhésion à l'OTAN, surtout après les revendications territoriales formulées par Staline en 1946.

- La soviétisation d'une grande partie du monde à la fin des années 1940 explique les volontés américaine et européenne de contenir l'expansion d'un monde communiste en élargissement constant, encore accrue par la victoire du communisme en Chine. Cet endiguement est réalisé par une série de pactes comme, le pacte de Bagdad (OTASE), l'accord nippo américain et l'OTAN.

De par sa position géographique, l'intégration de la Turquie dans l'alliance atlantique a été nécessaire pour atteindre cet objectif.

La relation de la Turquie avec l'Occident a été toujours insuffisante. En effet, les Turcs considèrent que leur rattachement à l'OTAN a un côté uniquement stratégique et militaire qui limite de facto le rôle de leur pays à un partenaire militaire secondaire.

Ainsi, l'opinion publique turque a le sentiment que la Turquie donne beaucoup plus qu'elle ne reçoit dans sa relation avec l'Europe occidentale et les Etats Unis, elle souhaite une relation multidimensionnelle de façon à compenser les services rendus par le pays.

La relation d'Ankara avec les Etats Unis s'est sévèrement dégradée lors de l'invasion turque du nord de Chypre en 1974, quand Washington a coupé l'aide économique et soumis la Turquie à un embargo militaire durant plus de trois ans. Lors de cette crise, les Turcs ont essayé de se rapprocher de Moscou, mais la situation a été rétablie avec les Etats Unis.

Pour certains observateurs politiques et militaires, la Turquie est un allié sûr de l'Occident qui se sent défavorisé par rapport à la Grèce dans sa relation avec l'Europe. Bien que les positions

¹ : Le royaume uni s'est servi de l'article 15 de la convention des droits de l'homme pour faire face à la situation en Irlande du Nord.

² : Le chef du PKK est condamné à mort le 29 juin 1999, l'intéressé a fait recours à la cour de cassation. Toute éventuelle exécution doit être assujettie à un vote du parlement puis à la décision du président de la république.

politiques d'Athènes soient très souvent contradictoires avec celles de l'Alliance Atlantique¹, cette dernière accorde pour la Grèce beaucoup plus d'avantages que la Turquie.

Après la fin de la guerre froide, l'Europe et les Etats Unis se sont tournés vers certains pays européens qui ne rentrent pas dans la sphère d'intérêt de la Turquie. Cette dernière a eu l'impression d'être délaissée et de ne pas bénéficier pleinement des nouveaux développements de l'OTAN. Elle souhaite que l'élargissement géographique de l'Alliance Atlantique soit accompagné par un élargissement de son partenariat économique, politique et culturel. Durant ces dernières années, la dépendance de la Turquie vis à vis des Etats-Unis est devenue de plus en plus contestée, pas seulement dans les milieux islamistes, mais également dans certains cercles politiques plus occidentalisés² qui reprochent à Washington son soutien excessif au gouvernement turc quel que soit son régime politique même quand il s'agit de faire pression en invoquant les droits de l'homme.

Aujourd'hui les Etats-Unis conservent toujours la base aérienne d'Ançerlik et disposent d'une liberté d'action pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne au Nord de l'Irak. La Turquie est encore le bon élève de l'OTAN.

II-10 : LA TURQUIE ET LA BULGARIE

La Bulgarie revêt une importance particulière pour la Turquie en raison de son voisinage immédiat mais surtout de la présence dans plusieurs régions de Bulgarie d'une communauté turque forte, selon certaines estimations, d'un million d'individus.

Après avoir connu à l'époque de Jivkov des péripéties sanglantes et l'exode le plus important qu'ait connu l'Europe après 1945³, la question semble être mieux gérée maintenant, ce qui n'exclut pas la possibilité de nouvelles crises.

Après l'occupation ottomane, et contrairement à l'Albanie, les Bulgares sont restés attachés à leur religion, en l'occurrence l'orthodoxie, et les musulmans ne présentent qu'une minorité dans le pays. Leur image tantôt se confond à celle des Turcs de la Turquie et tantôt s'en distingue. Ces derniers auxquels on a souvent accolé des qualificatifs peu flatteurs tels que « irascible » et « impur » furent longtemps perçus d'autant plus négativement qu'après la libération (1848), le congrès de Berlin a maintenu la Macédoine dans les territoires de l'Empire ottoman. Le traité de Versailles scellait en quelque sorte, aux yeux des Bulgares la « punition » de leur pays.

Ce sentiment d'injustice s'est traduit par un mépris pour les Turcs qui se trouvent ainsi écartés de certaines fonctions publiques.

Cette minorité turque s'est groupée autour d'un parti politique « *le mouvement des droits et des libertés* » qui est devenu une force qui compte sur la scène politique bulgare surtout après la publication d'un rapport qui justifie son innocence de toute coopération avec les services secrets de l'époque communiste.

Lors de sa visite à Sofia en 1998, le Premier ministre turc, Mesut Yilmaz a insisté sur la promotion du système de partenariat et l'augmentation des échanges entre les deux pays.

Malgré son appartenance à la zone de coopération des pays riverains de la Mer Noire, la Bulgarie, méfiante, voit dans cette zone une initiative « pan turc ».

Ainsi, sans pousser trop loin la coopération avec la Turquie, elle s'intéresse néanmoins à certains domaines comme la pollution, les transports et les communications. Se sont surtout les échanges humains qui s'intensifient depuis la fin du communisme, favorisant ainsi l'amélioration de l'image de la Turquie.

¹ : Lors de la crise du Kosovo en 1999, la Grèce s'est opposé au bombardement de la Serbie.

² : En 1999, la Turquie a participé à la guerre contre l'Irak en dépit d'une opinion publique défavorable. Deux ministres du gouvernement en place ont démissionné en signe de protestation.

³ : Plus de 300 000 Bulgares d'origine turque ont été forcés de quitter la Bulgarie, ils se sont installés définitivement en Turquie.

En effet, profitant d'un petit commerce très rentable dans le Grand Bazar d'Istanbul, les Bulgares se sont rendus compte de leur fausse perception de ces « asiates » qui s'avèrent en fin de compte plus riches qu'eux.

On peut dire que malgré la persistance de préjugés défavorables dans la société bulgare, l'image de la Turquie évolue favorablement au sein de l'élite gouvernementale, d'autant qu'Ankara semble appuyer la candidature de Sofia à l'**OTAN**. Certains partis de l'opposition, comme *l'Union des forces démocratiques*, modèrent leurs positions et appellent même à l'intensification des relations avec Ankara.

II-11 : LA TURQUIE ET L'IRAN

N'appartenant véritablement ni au monde industrialisé, du moins à l'approche de l'an 2000, ni à ce que l'on appelle le Tiers-monde, la Turquie et l'Iran sont deux ennemis traditionnels voisins qui partagent trois caractéristiques et rivalisent sur trois enjeux.

La première caractéristique relève de l'intégrité territoriale des deux pays tout au long de l'histoire ; ils n'ont jamais subi directement la colonisation, contrairement à la quasi-totalité des pays du Tiers-monde. Ils sont les héritiers d'Empires qui ont dominé durant des siècles les Balkans, l'Asie du sud ouest, la péninsule arabique et l'Afrique du nord. Aujourd'hui, ils contrôlent chacun un territoire et une population équivalents au tiers de l'Europe sans la Russie. Selon les estimations d'organisations internationales, leurs populations passeront la barre des cent millions vers de 2010.

La deuxième caractéristique est la menace qui vient de la Russie. En effet, depuis le 17^{ème} siècle, ces deux pays sont très souvent en crise avec le voisin russe qui, soucieux d'accéder à la fois à l'Océan Indien et à la Méditerranée, cherchait à atteindre le Golfe Persique d'une part, le Bosphore et les Dardanelles d'autre part. Cette menace commune mit un terme aux conflits entre la Turquie et l'Iran. Aujourd'hui, même affaiblie, la Russie suit avec vigilance les manœuvres géopolitiques des deux pays dans la région et n'hésite pas à intervenir chaque fois que ses intérêts sont menacés dans la région.

La troisième caractéristique est la présence d'une menace que constitue une minorité kurde dans chacun des deux pays, l'intensité de cette menace est fonction des alliances qui se forment entre les pays de la région (Turquie, Iran, Syrie et Irak).

En 1991, la Turquie reconnaissait (après soixante sept années d'inexistence officielle) la réalité d'une minorité de douze millions de Kurdes, soit 20% de la population totale.

Cependant depuis, aucun droit culturel n'a été accordé à celle ci, tandis que les régions kurdes sont soumises à une très dure répression destinée entre autre à écraser le parti des travailleurs kurdes (**PKK**).

Il est à signaler par ailleurs que la Turquie et l'Iran ont en commun d'abriter de fortes communautés kurdes : plus de douze millions pour la première et plus de six millions pour le second. Comme dans d'autres domaines, la question kurde constitue pour les deux pays un champ où l'on constate à la fois des convergences objectives mais surtout des tensions évidentes.

Actuellement, les enjeux se polarisent surtout autour de l'Irak. Les deux capitales ne cessent de déclarer leur rattachement à l'intégrité territoriale du nord de l'Irak, par crainte de la propagation de l'indépendantisme kurde sur leurs propres territoires. En dépit d'une coopération formelle, les deux capitales ont leurs propres alliés en Irak du nord selon les situations. Par ailleurs l'Iran apporte aussi un certain soutien, peut être pas avec la même intensité que la Syrie au parti des travailleurs du Kurdistan (**PKK**) qui mène depuis une dizaine d'années une guérilla sanglante contre la Turquie.

De plus les services de renseignement turcs auraient repéré plusieurs camps d'entraînement kurdes à proximité de la frontière turque. En 1999, l'aviation turque a bombardé ces camps d'entraînement, blessant ainsi des civils iraniens ce qui a provoqué la protestation de l'Iran

qui a exigé des excuses officielles et des indemnités matérielles. Pour limiter le conflit, la Turquie a fini par satisfaire les demandes de Téhéran.

Quant aux trois différents (minorité turcophone, golfe arabo-persique et islamisme) entre les deux pays, ils se traduisent très souvent par des tensions aiguës voire même des crises graves.

Le premier différent concerne une minorité de douze millions d'Azéris turcophones qui peuplent le nord de l'Iran. Depuis toujours, Téhéran craint une ingérence de la Turquie dans les affaires de cette minorité qui conduirait à une guerre civile voire même à l'émancipation de cette région. L'ingérence de la Turquie dans le conflit du Karabakh et son soutien à l'Azerbaïdjan qui constitue son accès naturel à l'Asie centrale ont augmenté cette crainte.

Pour prévenir la menace turque, l'Iran a toujours œuvré pour contenir son ennemi traditionnel par des alliances régionales.

Ainsi, il se plait à mettre l'accent sur la coopération avec Damas et la convergence des intérêts stratégiques entre les deux pays d'autant que la Syrie est en crise latente avec la Turquie sur la question d'Alexandrette. De l'autre côté la Grèce et l'Arménie sollicitent fortement l'appui de l'Iran dans leurs conflits respectifs avec la Turquie.

En outre, l'Iran a répondu à l'initiative turque relative à la création de la Zone de Coopération de la Mer Noire par la création de la Zone de Coopération de la Mer Caspienne. L'objectif est de barrer la route à la Turquie qui ne cesse d'encourager l'Arabie Saoudite et le Qatar d'investir dans les nouveaux pays de l'ex Union soviétique pour limiter l'influence iranienne sur ces Etats chiites.

Le deuxième différent est relatif au Golfe arabo-persique. En effet, après la défaite de l'Irak, chacun des deux pays cherche à devenir une puissance régionale et à imposer sa politique dans la région du Golfe, riche en pétrole mais faible sur le plan politique.

Pour contrer la présence des puissances occidentales et surtout du « grand Satan américain », l'Iran œuvre pour que les pays du Golfe se débarrassent de la présence militaire anglo-saxonne sur leurs territoires. Cette présence militaire est jugée par Téhéran comme hégémonique et perturbatrice.

Il est évident dans ce contexte que la Turquie est du côté de ses alliés occidentaux et cherche à établir un traité de coopération stratégique avec Israël pour saper les efforts de l'Iran.

Le troisième différent est d'ordre idéologique, les autorités turques soupçonnent depuis des années l'Iran de tenter l'exportation de sa révolution islamique sur son territoire par le soutien des mouvements intégristes turcs. Certaines prises de position publique des diplomates iraniens en poste à Ankara en faveur des mouvements islamiques en Turquie ont conduit cette dernière à demander à Téhéran le rappel de ses diplomates.

En outre, le régime iranien a été accusé de complicité dans l'assassinat de personnalités turques et iraniennes (proches de l'ancien régime) sur le territoire turc. Des incidents de ce genre empoisonnent le climat des relations bilatérales d'autant que la Turquie est un pays laïc et très sensible à toute influence religieuse sur sa propre population et notamment à tout soutien intégriste venant de son voisin.

Actuellement la politique islamiste semble laisser la place à une vision à plus long terme d'un Iran redevenant, avec la Turquie, la grande puissance du moyen orient.

Le courant politique conduit par les modérateurs iraniens dont le président Khatémi donne l'espoir d'un Iran démocratique et ouvert sur son environnement géopolitique. Cependant, un risque majeur à ne pas écarter ; la guerre des clans politiques pourrait éclater à tout moment pour déstabiliser l'Iran puis la région tout entière.

En effet, si la guerre civile éclate en Iran entre les conservateurs (intégristes) et les modérateurs (libéraux), tous les pays voisins y seront impliqués, soit pour régler des contentieux territoriaux et ethniques (Irak, Emirats Arabes Unies, Azerbaïdjan), soit pour satisfaire des impératifs géopolitiques (Turquie).

II-12 : CONCLUSION PARTIELLE

La Turquie contemporaine a hérité de tous les problèmes de l'Empire ottoman. Aujourd'hui, sa conduite est influencée par des événements historiques, et se traduit par des actions et des contre réactions soutenues pour gérer cet héritage dans un environnement géopolitique marqué par la méfiance , la rancune et l'opportunisme.

Ses actions sont concentrées sur l'endigement de trois menaces traditionnelles : la Russie, la Grèce et l'Iran. Pour ce faire, elle s'appuie sur une alliance militaire (**OTAN**), un mémorandum de coopération stratégique avec Israël et des organisations politiques régionales : le Conseil de l'Europe, l'Organisation de Sécurité et de Coopération Européenne (**OSCE**) et les pays de la Zone de Coopération Economique de la Mer Noir (**ZCEMN**).

Ses contre-réactions sont destinées à saper les tentatives de ses voisins visant son endigement et son isolement sur les scènes politiques régionale et internationale.

Aujourd'hui, la Turquie cherche à profiter de la fin de la guerre froide et de sa position géostratégique pour devenir une puissance régionale, et affirmer son rôle d'élément stabilisateur dans une région qui s'étend des Balkans jusqu'à la frontière de l'Azerbaïdjan. Ce rôle dont elle a toujours rêvé semble très difficile à remplir pour plusieurs raisons :

- La volonté de la Russie et de l'Iran de s'opposer à toute influence turque sur les pays qui faisaient autrefois partie de son Empire.
- La méfiance de ses voisins, même ceux qui sont turcophones, de voir se développer un « panturquisme » dans la région qui rappelle le colonialisme de l'Empire ottoman.
- Les paradoxes d'une Turquie qui se veut être à la fois orientale et occidentale, islamique et laïque sur un territoire euro-asiatique.

Ainsi, l'environnement géopolitique de la Turquie est profondément influencé par l'Histoire, les enjeux avec ses voisins sont majeurs, plusieurs crises sont latentes et leur dénouement ne semble pas être possible dans un futur proche.

III : LA GEOPOLITIQUE DE LA GRECE

III-1 : APERÇU HISTORIQUE

La Grèce est l'une des civilisations les plus anciennes du bassin méditerranéen et sa culture a été d'une importance capitale pour l'émergence de l'Europe. A l'époque antique, la Grèce a été formée de plusieurs cités autonomes dont la plus importante est Athènes. Durant la même période, ces cités ont été convoitées par les empires voisins et se sont organisées en alliance pour s'opposer avec succès à de nombreuses tentatives d'invasion dont celle de l'empire perse. A 430 Av. J.C, ces mêmes cités se sont battus entre eux pour des enjeux politiques (rôle de leadership) économiques (terres cultivables) et stratégique (canaux et îles). La guerre la plus importante est celle de la Péloponèse qui a opposé l'alliance d'Athènes (puissance maritime et démocratique) à celle de Sparte (puissance terrestre et totalitaire). Cette guerre s'est terminée par la défaite de cette dernière puissance et l'accès d'Athènes au rôle de puissance régionale unique.

Durant l'époque de l'empire byzantin, la Grèce était le centre culturel et politique de cet empire dont Constantinople (Istanbul) fût la capitale. Après la prise de Constantinople en 1453, la Grèce est passée sous le contrôle de l'empire ottoman jusqu'à son indépendance en 1830. Durant la première Guerre Mondiale, La Grèce a opposé une résistance farouche à l'occupation allemande ce qui a encouragé les puissances signataires du traité de Sèvres(1920) à lui rendre les territoires qu'elle contrôlait avant la conquête ottomane notamment la région de Smyrne(Izmir). Nous avons vu dans cette étude que le traité de Sèvres a été remplacé par celui de Lausanne(1923) suite à la révolution de Mustapha Kemal de 1920.

III-2 : LA GEOSTRATEGIE DE LA GRECE

Le territoire grec se trouve au carrefour des routes maritimes importantes, à commencer par celle qui relie la mer Noire à la Méditerranée. Il s'ouvre sur le proche Orient et l'Europe occidentale beaucoup plus que tous les autres Etats de la région. On notera par ailleurs que toutes les routes permettant à la Bulgarie de s'ouvrir sur la Méditerranée orientale sans passer par le Bosphore turc traversent le territoire grec (carte 5).

Les enjeux qui concernent son environnement géopolitique ont une dimension telle que les pressions exercées sur ce pays sont énormes surtout en période de crise. Ainsi les choix de la Grèce sont très souvent déterminés en dehors de son territoire par les rapports de forces des grandes puissances intéressées par la Méditerranée orientale.

Avec la fin de la guerre froide, les contentieux historiques de la Grèce avec ses voisins se sont réveillés : question macédonienne, relations difficiles avec l'Albanie, problèmes éternels avec la Turquie, ré émergence d'un esprit anti-occidental et divergences avec ses partenaires européens à propos de la crise yougoslave.

III-3 : LA GRECE ET LE MONDE OCCIDENTAL

III-3-1 :La Grèce et les Etats Unis d'Amérique

En 1947, les Etats unis ont pris la relève de la grande Bretagne pour contenir la poussée soviétique en Méditerranée. Leur tâche la plus importante a été de mettre fin à la rébellion communiste en Grèce. Les dirigeants grecs de l'époque ont accueillis avec satisfaction l'entrée de leur pays dans la sphère d'influence américaine.

Pour les Américains, la Grèce était un héritage d'une grande valeur stratégique. Ils l'ont aussitôt attiré pour y installer des bases militaires et des stations d'écoute utiles pour contrer l'Union soviétique mais aussi pour contrôler le Proche Orient afin de garantir les gisements de pétrole et assurer la sécurité d'Israël. Jusqu'en 1974, les Etats unis ont joué un rôle décisif dans les orientations politiques et économiques grecques. Outre les activités du service secret

(**CIA**), leur moyen principal de pression pour imposer leur choix était l'aide économique et militaire.

En signe de protestation contre l'intervention turque à Chypre, et pour montrer leur mécontentement de la position prise par les Américains dans cette affaire, les Grecs ont pris leur distance avec les Etats Unis et se sont retirés de l'aile militaire de l'**OTAN** le 17 août 1974 en se donnant comme priorité l'adhésion à la **C.E.E.**

En 1980, la Grèce a réintégré l'alliance atlantique mais jusqu'en 1990 elle s'est refusée à participer aux manœuvres conjointes américano-turques en mer Egée.

Aujourd'hui, les Etats Unis qui conservent encore des installations militaires considérables en Grèce ont renforcé leur présence politique, économique et culturelle dans ce pays qui est d'une importance majeure dans la nouvelle géopolitique américaine de la région.

III-3-2 : La Grèce et l'Europe

La Grèce a été liée à l'Europe communautaire par un accord d'association de 1961. Elle est devenue membre de la **CEE** en 1981. C'est Constantin Karamanlis qui a marqué l'ancrage de son pays à l'Occident et à la démocratie malgré l'acharnement de la gauche communiste contre sa politique d'ouverture à l'ouest.

L'existence de liens de solidarité entre les partis socialistes européens (français, espagnol et italien) a permis à la Grèce de s'intégrer à l'Europe et à profiter des aides économiques de Bruxelles qui lui accorde des avantages importants.

L'intégration de la Grèce à l'**OTAN** constitue la dernière maille de la chaîne (culture, histoire, géographie...) qui attache ce pays à l'Occident en général et à l'Europe en particulier. Pour les Grecs, l'Occident est à la fois le grand foyer de la modernité et un allié contre l'islam mais aussi une menace pour l'héritage gréco-byzantin et un ami peu sûr, toujours prêt à trahir¹ quand ses intérêts l'exigent.

La désintégration de la Yougoslavie depuis 1990 est à l'origine de différends politiques entre la Grèce et le reste de l'Europe communautaire. En effet, pour des raisons politiques, la Grèce a imposé des conditions pour la reconnaissance de la Macédoine et pour des raisons religieuses (orthodoxie), elle s'est opposée à l'intervention de l'**OTAN** au Kosovo et au bombardement de la Serbie (1999).

Malgré ces divergences politiques, l'Occident reste pour la Grèce un modèle de modernité, c'est un allié sûr pour la stabilité de la région surtout au moment où la Turquie cherche à s'imposer comme une puissance régionale.

Nous rappelons par ailleurs que la fracture entre la Grèce et le monde occidental remonte très loin dans l'histoire lorsque l'Empire romain a été divisé en deux blocs par une ligne médiane passant par les Balkans : un bloc latino phone et catholique rattaché à Rome et un deuxième helléphone et orthodoxe rattaché à Constantinople.

C'est donc une différence de civilisations qui commande le comportement de la Grèce dans son espace géopolitique. Les Grecs n'ont pas oublié la prise puis la destruction de Constantinople suivies par le morcellement de la Grèce (1204) par la troisième croisade qui a été conduite par les Vénitiens². Les historiens grecs pensent toujours que l'Empire byzantin a été détruit par les Vénitiens avant même l'arrivée des Ottomans.

¹ : Les puissances occidentales alliées de la Grèce durant la première guerre mondiale, ont changé de camp pour soutenir Mustapha Kemal Atatürk ce qui a conduit à la défaite grecque qui s'est traduite par la perte de l'Asie mineure en 1922 et le massacre de plusieurs milliers de grecs. Autre trahison par l'Occident durant la Seconde Guerre mondiale lorsque l'Occident a abandonné ce pays ce qui a conduit à sa brutale occupation par les Nazis entre 1941 et 1944.

² : Entre 1204 et 1261, la Grèce a été morcelée en trois petits Etats ayant pour capitales successives : Trébizonde, Nicée et Mystra.

Les puissances maritimes, l'Angleterre, la France et d'un degré moindre les Américains sont perçues comme des « Venise » modernes et rappellent la domination par les Francs qui ont succédé aux événements de la troisième croisade.

III-4 : LA GRECE ET LE MONDE ARABE

Les Grecs ont de bonnes relations qualifiées de traditionnelles avec le monde arabe. Ceci s'explique d'une part par le fait que la civilisation arabe est fortement influencée par l'hellénisme et d'autre part par la présence d'une minorité de chrétiens orthodoxes dans certains pays arabes.

Les Grecs arrivés d'Egypte dans les années cinquante ont gardé leurs réseaux d'affaires et constituent aujourd'hui le lien fort de la Grèce avec le monde arabe.

Les Arabes ont été aussi les alliés de la Grèce dans sa lutte contre l'Empire ottoman et leur commune hostilité avec la Turquie reste encore affichée. Ainsi ces bons rapports s'inscrivent aussi dans le cadre d'une politique d'endiguement visant à la fois la Turquie et Israël, et s'appuyant sur un soutien politique mutuel très fort pour isoler leurs adversaires sur la scène internationale.

C'est dans le cadre de cette politique que les Arabes soutiennent la diplomatie grecque et chypriote (depuis 1974) contre la Turquie. En retour, la Grèce a toujours soutenu l'organisation de libération de la Palestine (**OLP**) dans sa lutte contre l'Etat d'Israël (Etat qu'elle n'a reconnu qu'en mai 1990).

En 1973, la Grèce a refusé d'accorder aux Américains l'utilisation de son espace aérien pour soutenir Israël pendant la guerre de Kippour.

Sur le plan de la coopération économique, plusieurs sociétés grecques et chypriotes ont gagné des marchés pour la réalisation de grands projets dans le monde arabe. La marine marchande grecque (1^{ère} dans le monde) constitue un autre facteur de rapprochement entre les deux parties puisque la grande majorité du pétrole arabe est transporté par des pétroliers grecs.

III-5 : LA GRECE ET LA BULGARIE

Les enjeux gréco-bulgares sont essentiellement d'ordre territorial et relèvent des résultats des guerres balkaniques (1912-1913). La Bulgarie a toujours cherché une ouverture sur la mer Egée et semble maintenir cet objectif géostratégique.

En effet, certains Bulgares rêvaient de l'annexion de la Macédoine (grecque) et de la Thrace à leur patrie, l'enjeu est de contrôler certains axes de communication d'une part et d'acquérir une ouverture sur la mer Egée d'autre part. La Bulgarie a le sentiment de celui qui se trouve privé d'une vue sur la mer par la palissade du territoire voisin (la largeur de la Grèce est comprise entre 50 et 150 km).

En outre, certains intellectuels grecs comme Pénélope Delta pensent que les Bulgares seraient les véritables ennemis des Grecs puisque les guerres entre eux et les Byzantins remontent plus loin dans l'histoire que celles avec des Turcs.

Lors de la signature du traité de *San Stéfano* (mars 1878) qui a marqué la défaite de l'Empire ottoman dans les Balkans ; la Russie a présenté un projet faisant de la Bulgarie un pays englobant le territoire actuel de la Bulgarie, toute la Macédoine de l'époque avec une ouverture sur la mer Egée de part et d'autre de Salonique.

Lors de la *conférence de Berlin*, (juin, juillet 1878), les puissances occidentales, inquiètes de l'ouverture de la Russie sur la Méditerranée, ont obtenu l'ajournement de ce projet.

Pendant plusieurs décennies, cette région est restée l'épicentre de tous les expansionnistes visant la région pour s'offrir une porte sur la méditerranée.

Il fallait attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour qu'une modification soit apportée aux frontières méridionales des Balkans : la Bulgarie s'est retirée de la Thrace qui lui assurait un accès à la mer Egée. Lors de cette guerre, la Bulgarie, alliée de l'axe, a occupé la

Thrace occidentale et la Macédoine mais dû rendre ces territoires en 1945 en dépit des efforts diplomatiques russes.

III-6 :LA GRECE ET L'ALBANIE

La situation géopolitique gréco-albanaise est marquée par un litige territorial historique et un problème de minorité.

En effet, les relations entre les deux pays ont presque toujours été tendues depuis 1913 à cause de l'Epire du nord (revendiquée par la Grèce) et la Chamouria (une partie de la Grèce occidentale revendiquée par l'Albanie). L'état de guerre déclaré entre ces deux pays en 1940 à propos de ces litiges territoriaux n'a été officiellement levé qu'en 1987.

Ce litige territorial remonte à 1914 lorsque les puissances ont rattaché l'Epire du nord à l'Albanie malgré la révolte de la minorité grecque qui peuple cette région.

L'Epire du nord est située au large de l'île Corfou et représente pour la Grèce une zone de défense stratégique. C'est là que les Italiens ont échoué en octobre 1940 à envahir la Grèce. Cet échec, malgré la supériorité numérique et technologique des Italiens, revient en grande partie au caractère défensif de cette zone de la frontière (voir carte NR 6).

Depuis 1945, l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie, toutes les trois communistes, ont soutenu activement les communistes grecs pendant la seconde phase de la guerre civile (1946-1949). La Grèce a failli basculer dans une fédération de type soviétique dans les Balkans dominée par l'élément Slave. Elle aurait pu devenir comme la Corée et perdre sa partie septentrionale.

La détermination des Etats Unis face à l'URSS et le conflit entre Staline et Tito en 1948 ont épargné le pays.

Après la fin du communisme albanais en 1990, la minorité grecque s'est rapprochée de la Grèce et a réalisé des succès économiques qui se sont accompagnés d'un retour important du sentiment religieux et de la mise en place d'organisations politiques.

Ce dynamisme n'a pas tardé à inquiéter le gouvernement albanais : en 1994, la situation a généré sur des incidents de frontière provoqués par des extrémistes grecs et conduit à de fortes répressions.

Aujourd'hui, les tensions entre l'Albanie et la Grèce sont retombées. La première est occupée par des problèmes économiques internes, la deuxième a du fil à retordre avec la création de la Macédoine.

III-7 : LA GRECE ET LA MACEDOINE

La Macédoine est un pays qui a été toujours convoité par ses voisins, sa relation actuelle avec la Grèce est très tendue et risque à tout moment de s'aggraver pour des raisons historiques.

Après la défaite bulgare en 1912, la Grèce et la Serbie se sont partagé l'essentiel du territoire de ce pays (traité de Bucarest, août 1913). Pour prévenir toute revendication bulgare, Tito a encouragé l'émergence d'une identité nationale macédoine dont l'idée existait déjà au sein de la diaspora macédonienne en Australie et au Canada.

En effet, les émigrés nationalistes ont développé un projet politique dont l'objectif est la création de la grande Macédoine à partir des territoires yougoslave, grec, bulgare et albanais avec Salonique (Grèce) pour capitale.

Après l'implosion de la Yougoslavie en 1990, la Macédoine a proclamé son indépendance ce qui l'a conduit à rentrer en conflit avec la Grèce.

Cette dernière s'est opposé à la reconnaissance internationale de ce jeune pays tant qu'il refuse de modifier les articles de sa constitution qui menacent l'intégrité territoriale grecque. Cette exigence a été finalement acceptée en 1995. En revanche, la Macédoine a refusé de

changer son nom considéré par les Grecs comme un héritage culturel et historique de leur pays.

La république macédonienne est un pays complètement enclavé qui dépend économiquement du port de Salonique, et la Grèce pourrait à tout moment brandir la menace d'un embargo à cette jeune république comme elle l'a fait en 1994.

Aujourd'hui, sous la pression exercée par les Etats Unis, les relations gréco-macédoniennes se sont améliorées, un accord de garantie mutuelle a été signé en 1995.

III-8 : CONCLUSION PARTIELLE

La conduite de la Grèce dans son espace géopolitique est profondément influencée par l'histoire depuis la prise d'Istanbul par les Ottomans jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Tous les litiges territoriaux avec ses voisins (Bulgarie, Macédoine, Albanie) puisent leurs origines de cette période historique et s'expliquent par les confrontations des grandes puissances pour le contrôle d'une région d'enjeux stratégiques et géopolitiques majeurs.

Pour garantir ses intérêts nationaux dans une région balkanique en pleine effervescence, sa conduite revêt deux aspects différents :

- S'appuyer sur des alliances occidentales(notamment l'**OTAN** et l'Union de la Communauté Européenne) pour garantir son intégrité territoriale.
- Se servir de sa position stratégique (3 000 îles dispersées sur la mer Egée, routes terrestres et maritimes) pour brandir la menace d'endiguement contre un voisin si la situation l'exige.

IV / LA GEOPOLITIQUE DE CHYPRE

IV-1 : APERÇU HISTORIQUE

Chypre a été de culture grecque de 1450 Av. J.C. jusque vers l'an 1000 après J.C. puis latine jusqu'à son passage sous domination turque en 1580.

Lors du congrès de Berlin (1878), l'Angleterre a pris la défense de l'Empire ottoman ce qui lui permit d'obtenir l'île de Chypre en échange de ses services. Jusqu'à son indépendance en 1959¹, Chypre a été un protectorat britannique.

En 1954, la Grèce a revendiqué le rattachement de Chypre. Pour ce faire, elle a encouragé une guérilla de nationalistes chypriotes à s'emparer de l'île en vue de son rattachement définitif au territoire grec contre la volonté de la Turquie.

Pour résoudre la crise, la Grande Bretagne a tenu une conférence en 1955 (avec la participation de la Grèce et la Turquie) qui s'est soldée par le maintien dans l'île d'un *statu quo* dont les principes ont été repris par les traités de Zurich et de Londres (1959).

En juillet 1974, les Etats Unis ont encouragé la junte militaire au pouvoir en Grèce, à renverser le président chypriote l'archevêque Makarios jugé pro soviétique. Un régime d'extrême droite sous les ordres de la dictature militaire s'est alors installé dans l'île. Cinq jours plus tard, la Turquie, sous prétexte de s'opposer au massacre qu'encourageaient les Turques chypriotes, envahissait toute la partie nord de Chypre.

IV-2 : LES ENJEUX STRATEGIQUES DE CHYPRE

L'histoire de Chypre puis sa partition, témoignent de son importance géopolitique et de ses enjeux stratégiques majeurs.

- Historiquement, Chypre a servi de point d'appui en Méditerranée orientale au profit des puissances occidentales.

Aujourd'hui, elle constitue avec Malte et Gibraltar un ensemble de bases qui permettent de contrôler la circulation maritime en Méditerranée par laquelle transite la majeure partie du commerce occidentale. La Grande Bretagne y dispose toujours de deux bases souveraines implantées à Dhékhélia et à Akrotiri-Episkopi (carte 9).

La partition de Chypre en 1974 en deux parties (carte 9); l'une contrôlée par la Turquie et l'autre Grecque, rentre aussi dans le cadre du conflit traditionnel entre les deux pays.

En effet, par son occupation du tiers nord de l'île, la Turquie cherche à réaliser cinq objectifs principaux:

- 1/ S'emparer d'un gage territorial qui conforterait sa position lors des négociations avec la Grèce sur les litiges et les contentieux des espaces maritimes de la Mer Egée(objets du § III).
- 2/ S'installer sur un territoire qui était autrefois sous son contrôle et dont l'occupation constitue la réalisation d'une ambition nationaliste.
- 3/ Occuper une opinion publique inquiète d'un problème économique et d'une guerre civile par l'occupation d'une île qui constitue une « cause » nationale et historique.
- 4/ Prévenir l'unification gréco-chypriote qui conduirait à son endiguement ; au cours des dernières décennies, la préoccupation des Turcs a été de chercher à créer des failles dans ce qu'ils appellent l'endiguement grec.
- 5/ Assurer la sécurité du territoire national contre toute attaque grecque. La Turquie pense qu'en cas de confrontation gréco-turque, Chypre pourrait fonctionner comme une plate-forme pour attaquer les points sensibles du sud de l'Anatolie. C'est ce qui explique son opposition à

¹ : Les traités (Zurich et Londres, 1959) créèrent en 1960 la république de Chypre, le plus petit Etat de l'ensemble de la région (670 000 habitants, environ un million en 1990). La population est formée d'un tiers de Turcs (Nord de l'île) et de deux tiers de Grecs (Sud).

toute tentative chypriote de se doter d'un matériel militaire offensif, la crise des missiles russes de 1998 en est témoin.

Pour la Grèce, l'intégrité territoriale de Chypre constitue un intérêt certain pour deux raisons :

1/ La réalisation du grand rêve de l'unification des deux pays : les Chypriotes grecs constituent une majorité de la population (deux tiers) et par conséquent un éventuel référendum mènerait à cette finalité. L'objectif est d'endiguer la Turquie et s'emparer des espaces maritimes au large de l'Anatolie.

2/ Même dans le cas où Chypre resterait indépendante, la politique du gouvernement chypriote dont les Grecs détiennent les fonctions constitutionnelles¹ les plus importantes, serait influencée par la Grèce (lien culturel et historique) pour contrer les ambitions turques.

Les grandes puissances sont aussi intéressées par Chypre. Outre le Royaume Uni qui y dispose de deux bases militaires, les Etats-Unis ont construit un aéroport au nord-ouest de Famagouste (partie turque) pour le stationnement de leurs escadrons destinés à la surveillance du proche Orient. La diplomatie du sud de Chypre reste discrète sur ce sujet, toute protestation, si elle était reprise par la Grèce, alourdirait le contentieux gréco-américain ce qui va à l'encontre de leur intérêt.

Sur la scène régionale, les Chypriotes grecs manifestent une bienveillance à la cause palestinienne, alors qu'avant 1974 ils affichaient leur neutralité dans le conflit israélo-arabe. Rappelons le, les Arabes soutiennent la Grèce dans ses contentieux avec la Turquie.

IV-3 : LA SITUATION ACTUELLE

Depuis le débarquement des troupes turques au nord de l'île en 1974, le territoire chypriote est divisé entre les deux communautés ; les Turcs au nord et les Grecs au sud (carte 9). Les Chypriotes turcs (environ 250 000 aujourd'hui), ont joué à fond la carte de l'émancipation. Ils ont d'abord réclamé leur autonomie administrative, devenue plus commode à réaliser que du temps où leur communauté, répartie entre de nombreuses enclaves, ne pouvait guère assurer ses propres communications. D'élection en référendum, ils ont ensuite réclamé « une République turque du nord de Chypre ». La question de la garantie d'un tel édifice, pas encore résolu, justifie plusieurs échecs entre les deux parties et leurs protecteurs. Seule la Turquie a reconnu le nouvel « Etat » qui dispose cependant d'un statut d'observateur dans divers cercles internationaux - telle que la Conférence islamique-.

Sur le plan international, aucune solution n'a été trouvée en dépit des efforts du secrétaire des Nations Unis et des médiations de la Communauté Européenne.

La ligne de cessez-le-feu est devenue une ligne de démarcation à travers l'île, qui complique la vie des deux communautés : une partie de l'approvisionnement en eau de Nicosie (sud) reste assurée à partir des aquifères de la plaine de Morphou (nord) ; le courant électrique produit au sud continue de parvenir au nord, sans espoir de paiement. La circulation inter-zone des personnes est insignifiante, celle des marchandises et du courrier est tout aussi rare. Cette ligne de démarcation est toujours surveillée par un cordon de troupes des Nations Unis qui écartent les fronts adverses, minimisant ainsi les incidents entre les deux camps.

Les observations des satellites Skylab révèlent depuis quelques années l'extension de friches militaires couvrant environ 1% du territoire.

En effet, chacun des adversaires n'a cessé d'augmenter la puissance des troupes qu'il entretient ou héberge.

¹ : Les traités de fondation de Chypre (traités de Zurich et de Londres) partagent les fonctions constitutionnelles entre les Chypriotes grecs et turcs : le président est turc et il dispose d'une majorité parlementaire (le nombre de sièges est proportionnel au nombre de la population des deux camps)

La Grèce soupçonne le contingent turc « au mois 30 000 hommes » d'avoir gonflé ses effectifs, renouvelé ses hélicoptères d'attaque et déployé des missiles air-sol, reçu des mortiers modernes, augmenté le nombre de ses véhicules blindés et ses transports de troupes.

Les Turcs répliquent que les forces grecques peuvent mobiliser un grand nombre de réservistes, disposent de plus d'artillerie, de missiles sol-sol, de blindés, et que leurs effectifs permanents ont été augmentés.

Sur le plan stratégique, les Turcs sont à quelques minutes de leurs bases d'Anatolie alors que les forces grecques se trouvent coupées de leurs bases en métropole. Pour remédier à cette faiblesse, la Grèce a construit un aéroport à Paphos sous prétexte de mieux desservir les établissements touristiques. L'objectif de ces préparatifs militaires serait de conforter les positions respectives en vue de négociations sur les enjeux de la Mer Egée.

IV-4 : LA DISPARITE ECONOMIQUE ENTRE LE NORD ET LE SUD

La déplacement des minorités enclavées, les réserves en eau et l'inégalité des efforts fournis pour le développement économique ont creusé les écarts entre le nord et le sud.

Aujourd'hui, les Turcs (nord) sont complètement dépendants de la Turquie alors que les Grecs (sud) comptent sur leur savoir-faire et leurs propres ressources pour le développement économique de leur territoire.

« Au nord, les Turcs comptaient pour 18% de la population insulaire et contrôlent plus du tiers de l'île, la brusque transplantation d'une majorité de ruraux profondément attachés à leur site d'origine et moins modernisés que les Grecs par les processus d'urbanisation générale ne pouvait aller sans difficultés individuelles. Officiellement, chacun était à l'abri des vexations grecques parfois survenues en dix ans de troubles intercommunautaires, la réalité est différente. Diverses concurrences opposèrent les villageois déplacés aux troupes turques qui utilisaient plusieurs villages de la plaine médiane comme cantonnements et points d'appui ce qui s'est traduit par une baisse de la production. En outre, les dirigeants turcs, craignant que la disproportion des masses des populations respectives et les distorsions régionales de leur densité ne servent à obtenir une modification significative de la ligne de démarcation, ont procédé à un déplacement de la population à partir de la métropole ce qui a aggravé la situation des indigènes.

L'économie du nord est étroitement dépendante de la Turquie. En 1990, 10% seulement des communications téléphoniques avec l'étranger s'y faisaient avec un autre pays ; sur 125 000 touristes recensés, 104 000 provenaient de Turquie, le trafic commercial du port de Famagouste qui se chiffre à 346 000 tonnes de marchandises déchargées contre 180 000 tonnes chargées se fait aussi avec la Turquie.

L'appareil de production agricole, industrielle et commerciale abandonné par les Chypriotes grecs est de plus en plus en décadence. Les périmètres irrigués d'autant plus fragiles que bien de nappes nécessaires à leur approvisionnement étaient déjà contaminées par l'eau salée (Morphou) ; les quelques usines et stations de conditionnement de produits agricoles (agrumes) sont dans un état précaire . Les produits qui se vendaient autrefois dans le sud du territoire ne trouvent plus de marchés. Pour remédier à la situation, les Turcs ont cherché en Turquie des remplaçants aux grossistes grecs pour la vente de leurs produits et l'approvisionnement en semence et en équipements. Parallèlement, ils ont créé sur place quelques entreprises industrielles, peu capable, malgré leur intérêt, d'assurer leur autarcie. Le produit intérieur brut de la zone nord de Chypre a diminué depuis 1974 et l'appareil de production vieillit : l'hôtellerie aussi bien que les implantations d'agrumes de la plaine de Morphou sont en difficulté. Les images du satellite Spot révèlent des inégalités sensibles dans l'état de la végétation d'un quartier à l'autre et une différence systématique avec les plantations comparables de Kition et de Phassouri au sud.

L'endiguement conduit par les Chypriotes grecs, l'isolement international de la « République du nord de Chypre » l'étrécit des ressources locales enferment les Chypriotes turcs dans cette face à face avec la Turquie qui semble un des caractères constants de la vie quotidienne dans le nord de l'île.

Vu d'Istanbul, cette partie de l'île n'apparaît bien souvent que comme l'appendice exotique d'un pays immense ; si l'on se souvient que le passage de l'île sous l'administration coloniale britannique, après trente-cinq ans de présence anglaise, entraîna, au début de la première guerre mondiale, une importante émigration vers la Turquie, c'est alors l'image de la Corse qui vient à l'esprit. Le problème chypriote lui-même est envisagé en Turquie dans le cadre plus vaste avec la Grèce, Comme une partie d'un contentieux qui porte aussi sur l'appartenance du fond de l'Égée¹ ».

De leur côté les Chypriotes grecs ont joué à fond la carte des échanges extérieurs, tant pour relancer leur économie que pour assurer leur avenir politique et économique sur la scène internationale. Rentrent dans ce cadre, les efforts poursuivis à long terme pour parvenir à l'union douanière avec le Marché commun, comme suite à l'association conclue en 1972. Ils y sont parvenus en octobre 1987.

Dans les années 1990, le sud de Chypre a reconnu une croissance économique importante. Boom pétrolier aidant (raffineries et pétrochimie), les Grecs sont devenus un partenaire fiable des pays du Golfe. Plusieurs entreprises du bâtiment et de travaux publics ont emporté de gros contrats d'équipement dans la péninsule arabe : construction d'hôtels, d'autoroutes et d'aéroports (Abou Dhabi) ; exportation de la main d'œuvre aux pays du Conseil de la Coopération des Pays du Golfe (ingénieurs, architectes, ouvriers qualifiés et comptables).

Les entreprises chypriotes sont désormais installées de la Libye à Oman où le savoir-faire chypriote exécute des plans conçus par des bureaux d'études occidentaux et asiatiques. Suivant la même procédure, les exportateurs de fruits et d'agrumes se sont substitués aux Anglais sur les marchés des Etats du Golfe.

Profitant de l'effondrement des activités financières, portuaires et marchandes du Liban (guerre civile), les Chypriotes ont réussi à attirer les agents commerciaux internationaux opérant dans l'ensemble du Proche-Orient. Les bureaux d'études, les sociétés de conseil, puis les institutions financières arabes se sont finalement installés à Nicosie.

La dépendance de l'économie sud-chypriote des pays arabes est à l'origine de plusieurs problèmes de sécurité. Leur territoire est devenu un des théâtres de la lutte entre services spéciaux arabes et israéliens et des scènes où s'activent des mouvements de libération (attentats contre les intérêts britanniques) mais aussi des affrontements interarabes de divers bords (détournements d'avions civils, attentats et prises d'otages). Etant un lieu de transit et un point de rupture de charge, le sud est devenu une plate-forme pour les trafiquants de drogue pour le financement des achats d'armes nécessaires aux guerres du Liban.

¹ : Chypre : Hérodote « **géopolitique d'une île fracturée** » ; article rédigé par Pierre-yves Péchoux, géographe et enseignant à l'université de Toulouse-Le Mirail.

IV-5 : CONCLUSION PARTIELLE

Le pittoresque désolant de la « ligne verte » qui sépare aujourd'hui les deux communautés chypriotes puise son origine de l'Histoire de la région : c'est à la fois la conséquence de la confrontation ottomo-bizantine et de la lutte entre les super-puissances pour le contrôle des accès à la Méditerranée orientale. A défaut de trouver une solution négociée à la crise, chaque communauté cherche à endiguer son adversaire par le biais d'alliances afin de le ramener à accepter sa volonté. La fragilité de l'équilibre perpétué à Chypre depuis la fracture de l'île ne tient pas seulement à l'hostilité des parties en présence de part et d'autre d'un front surveillé. Elle tient aussi à ce que la capacité de contrôler la situation sur le terrain peut échapper à l'un ou l'autre des protecteurs des adversaires.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude, la région de la Mer Egée apparaît en première lecture comme une zone d'instabilité, mais également comme une zone d'échange aux multiples enjeux.

Les facteurs d'instabilité sont d'abord conséquences des déséquilibres :

- entre une Grèce qui accapare la quasi-totalité des espaces maritimes de ce qu'elle peut considérer, en s'appuyant sur la profondeur de l'Histoire, comme «mare nostrum» ; et une Turquie, aspirant au statut de grande puissance régionale, héritière d'un empire hier tout puissant ;
- déséquilibres internes qu'engendrent dans cette même Turquie la confrontation d'une modernité tournée vers l'Occident, et d'une tradition musulmane ouverte vers l'Asie Centrale et le Moyen Orient ;
- déséquilibres entre une Europe Orientale, pauvre et lourde de promesses et d'incertitudes, et une Europe Occidentale opulente mais vieillissante ;
- déséquilibres endémiques d'une zone balkanique toute proche, qui semble vouée à l'instabilité ;

Au-delà du strict voisinage de la Mer Egée, comment ne pas évoquer également les instabilités et les incertitudes d'une Asie caucasienne en proie au chaos, d'une Russie en profonde mutation et dont le Bosphore est un cordon ombilical vital vers l'Occident, un Moyen Orient où se jouera peut-être demain la paix du monde...

Certains pourront voir dans la très forte présence des Etats-Unis dans cette région de la Méditerranée un facteur de stabilité : en effet, la réunion au sein d'une même alliance des deux adversaires séculaires que constituent la Grèce et la Turquie est un tour de force, dont il paraît essentiel de garantir la pérennité. Ce rôle stabilisateur des Etats Unis est indéniable, à condition toutefois de rappeler que les Etats-Unis servent avant tout leurs intérêts, avec une remarquable cohérence. Ainsi, l'appui des Etats-Unis aux mouvements islamistes, leur rôle actif dans le processus de désagrégation de l'Asie caucasienne, et la recherche de leurs intérêts économiques dans l'exploitation du pétrole de la mer Caspienne ne constituent pas, en soi, des facteurs de stabilité.

Entourée de zones d'instabilité, la région de la Mer Egée est également un lien d'échange et de partenariat entre ces sous-régions à l'avenir incertain. Rappelons que le Détroit des Dardanelles fut, avec Gibraltar, l'un des passages maritimes les plus convoités de l'Histoire. Et que demain, les hydrocarbures de la Caspienne transiteront forcément par la Mer Egée en se rendant vers l'Ouest.

Instabilités, enjeux, échanges... ceci semble résumer les facteurs géopolitiques de la Mer Egée.

Ils conduisent à voir en définitive dans cette mer qui vit naviguer les premiers marins un laboratoire des relations internationales, et une zone de jurisprudence pour le Droit Maritime.

Au-delà encore, on peut aussi espérer trouver dans cette région où les plus grandes civilisations ont développé et confronté de riches traditions philosophiques, une sagesse suffisamment répandue pour pondérer le poids des conflits d'intérêts et atténuer l'extrême violence des conflits sous-jacents.

V : BIBLIOGRAPHIE

- **Aymeric Chauprade :**
- **François Thual :** *Méthodes de la géopolitique ; apprendre à déchiffrer l'actualité.* Ellipses / édition marketing S.A, 1996.
- **Didier Billion :** *Le rôle géostratégique de la Turquie.* Institut de Relations Internationales et Stratégiques, Paris 1995.
- **Jean- Baptiste Duroselle :** *L'Europe de 1815 à nos jours.* Nouvelle Clio, 1994.
- **Jaques Thobie, Roland Pérez et Salgur Kançal :** *Enjeux et rapports de force en Turquie et en Méditerranée Orientale.* L'Harmattan, mai 1996.
- **Aymeric Chauprade, François Thual :** *Dictionnaire de géopolitique (Etats, concepts et auteurs).* Ellipses, édition marketing S.A, 1998.
- **Annuaire économique et géopolitique mondial :** *L'Etat du monde, texte inédit 1998.* Editions la Découverte, 1998.
- **Pierre-Yves Péchoux :** *Chypre, géopolitique d'une île fracturée .* Hérodote, 1989.
- **André Dumoulin :** *L'Union de l'Europe Occidentale (UEO).* L'Europe et la sécurité internationale, 1997.
- **Stéphane Yérasimos :** *A propos du Karabakh et des troubles ethniques d'Arménie et d'Azerbaï djan.* Hérodote, 1996.
- **Géorges Prévélakis :** *La géopolitique de la Grèce,* 1998.
- **Andrew Wilson :** *The Aegean Dispute.* The International Institute For Strategic Studies. 1980.

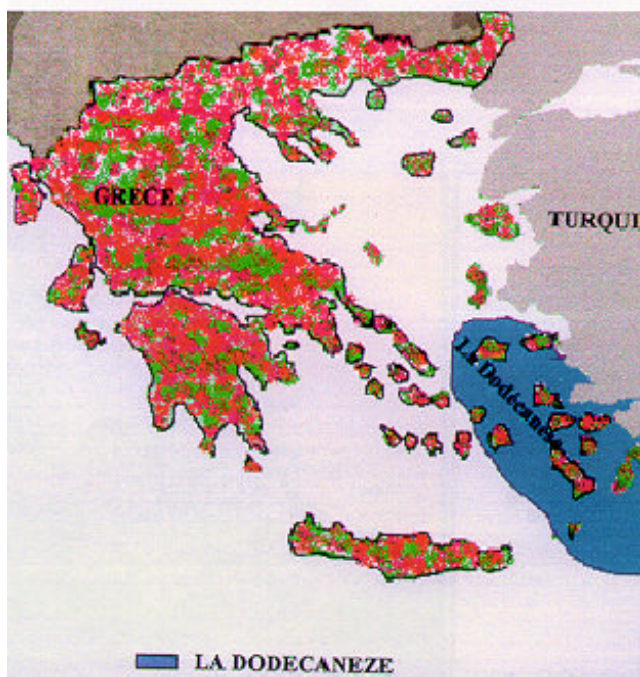
VI : LISTE DES CARTES

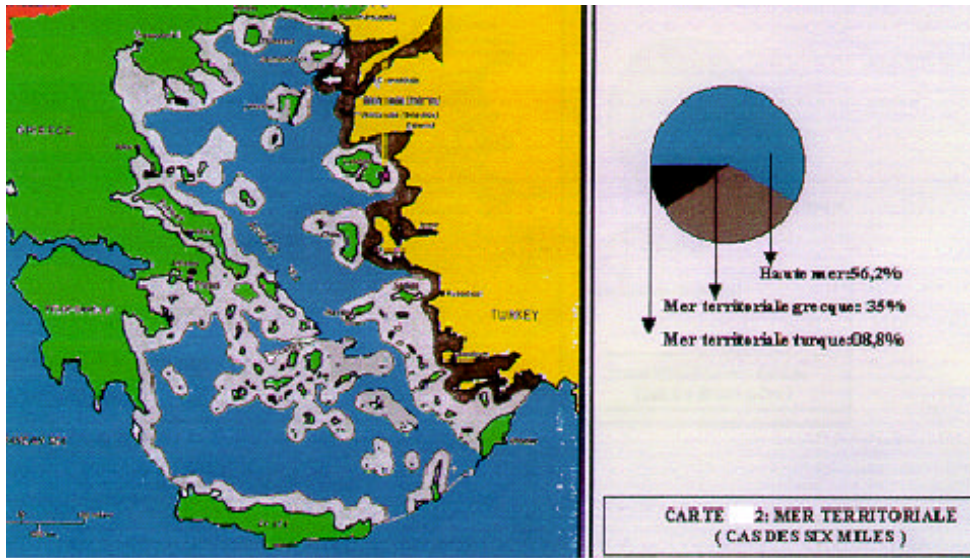
CARTE 1 : L'espace grec.....	42
CARTE 1bis : La Dodécanèse.....	43
CARTE 2 : Mer territoriale (cas de six milles).....	44
CARTE 3 : Mer territoriale (cas de douze milles).....	45
CARTE 4 : La F.I.R. revendiquée par la Turquie.....	46
CARTE 5 : Les carrefours terrestres et maritimes.....	47
CARTE 6 : Les pays de la région en 1942.....	48
CARTE 7 : Aires de peuplement grec au 18^{ème} siècle.....	49
CARTE 8 : Les pays balkaniques en 1878.....	50
CARTE 9 : Les deux territoires chypriotes.....	51
CARTE 10 : Le Karabakh.....	52

CARTE NRI : LE TERRITOIRE GREC

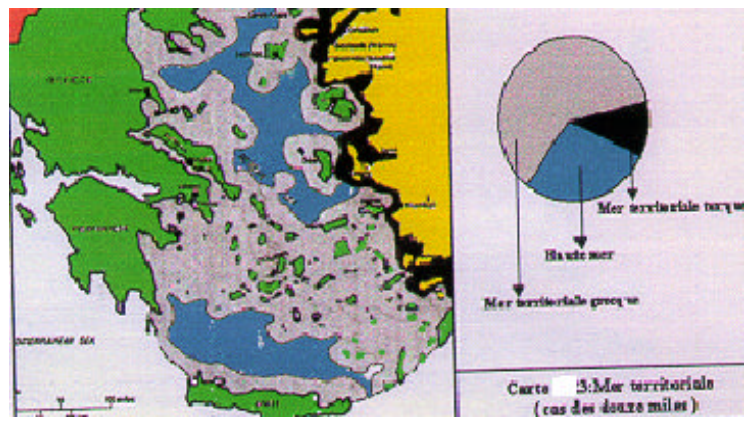


CARTE (bis)





Carte 3



CARTE 4 : F.L.R. REVENDIQUEE PAR LA TURQUIE



CARTE 6

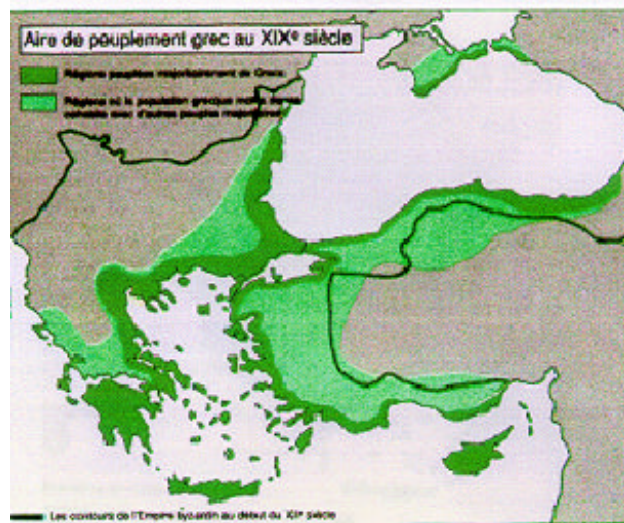


CARTE 5



La Grèce, carrefour terrestre et maritime

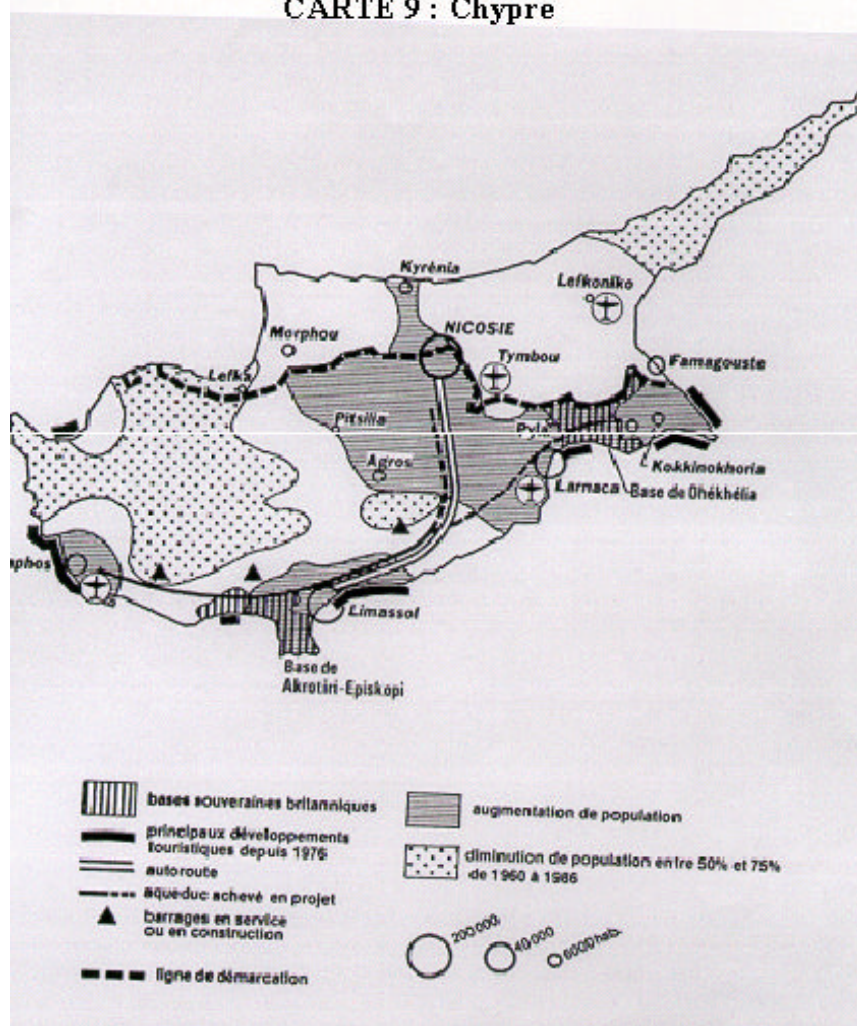
CARTE 7



CARTE 8



CARTE 9 : Chypre



Carte 10

